

ESPACE DE VIE SOCIALE

NOYANT LA GRAVOYERE //

FOYER LAIQUE D'EDUCATION PERMANENTE

PROJET SOCIAL

2020 - 2022



SOMMAIRE

Préambule	3
1. Présentation de l'association	3
a) Histoire du FLEP	3
b) Objet de l'association	5
c) Organigramme	7
d) L'équipe	8
e) Activités et organisation	8
2. Méthodologie	9
a) Construction du projet	9
b) Participation des publics.....	11
c) Mise en œuvre du projet	11
3. Diagnostic	13
a) Analyse de territoire.....	13
b) Regards croisés sur le territoire	22
4. Projet	26
a) Les constats et problématiques retenus.....	26
b) Les axes du projet social	26
c) Plan d'actions.....	28
5. Budget.....	36
6. Annexes.....	37
1) Fiche d'identité du FLEP	37
2) Liste des actions	39
3) Fiches action.....	40
4) Liste des membres du CA	50
5) Statuts de l'association.....	51

Préambule

Porteurs d'une triple ambition sociale, éducative et culturelle, le Foyer Laïque d'Education Permanente est une association de loi 1901, qui existe depuis plus de 70 ans. L'association est confrontée aux situations que vit l'ensemble de la société. Celles-ci donnent à voir et à vivre une société de plus en plus complexe où l'intolérance fait parfois rempart à l'écoute, où le repli sur soi voire la défiance vis-à-vis de l'autre s'installent durablement.

Dans ce contexte lourd d'incertitudes, fait de menaces mais également de promesses, l'Education constitue le levier essentiel pour permettre aux différentes générations de comprendre la complexité du monde d'aujourd'hui et d'inventer le monde de demain.

Etre investis dans la vie locale et contribuer à la transformation sociale sont les principales intentions des membres du conseil d'administration. Le **premier agrément d'espace de vie sociale** a été attribué par la CAF **en 2013** afin de valoriser toute la dynamique associative existante et les projets mis en place porteurs de sens sur un territoire rural. Le FLEP a, depuis ses débuts, œuvré au lien social et au développement de l'Education.

Le FLEP a également un agrément d'Education populaire et est adhérent de la ligue de l'enseignement (FOL 49) et des Francas 49.

Il s'agit pour l'association de maintenir le FLEP dans cette dynamique et de continuer de développer des projets à destination des enfants, des jeunes, des familles et des habitants sur la commune. Fort de ses expériences et de sa volonté de poursuivre les efforts et projet engagés, le FLEP sollicite, par ce dossier, **une demande de renouvellement d'agrément d'espace de vie sociale**. Afin de pouvoir mettre en œuvre les actions exposées ci-après et d'en évaluer les impacts, il est demandé une **durée de contrat de 3 ans**.

1. Présentation de l'association

a) Histoire du FLEP

Créé par des habitants de Noyant La Gravoyère, essentiellement mineurs, le FLEP répond dans un premier temps à une volonté d'habitants de soutenir l'école publique et de construire une salle d'animation, un lieu de rencontres pour les familles de mineurs sur la commune de Noyant la Gravoyère. Cette salle sera construite par les bénévoles et prendra le nom de *Salle des Parageots*.

Ce terme est chargé de sens pour les anciens mineurs du territoire. Le Parageot était le camarade, le protecteur avec qui on descendait au fond des puits. Il était interdit de descendre seul et chaque mineur était apparié à un autre, qui devenait alors son Parageot.

Concerts, spectacles de toutes sortes, cinéma...cette salle sera, pendant longtemps, le seul lieu culturel de la commune. Dans les années 1960/70, les plus grands noms de la chanson française sont venus sur scène à Noyant la Gravoyère puis elle est devenue salle de cinéma.

Le FLEP est, quasiment depuis sa création, adhérent à la fédération des œuvres laïques du Maine et Loire, adhésion qui est d'ailleurs inscrite dans les statuts de l'association.

Les activités historiques qui perdurent aujourd'hui sont l'organisation de deux tournois de football par an, d'une troupe de théâtre qui joue tous les ans et d'ateliers adultes familles qui peuvent varier d'une année à l'autre (peinture/sophrologie/ateliers couture/cours d'informatique, Fitness...)

A l'été 1964 le FLEP organise et met en place un centre de loisirs qui accueille alors entre 200 et 300 enfants. Son organisation est assurée par les bénévoles de l'association, de l'association de parents d'élèves et des enseignants de la commune. Depuis cette date, les accueils enfance puis jeunesse font partie intégrante de la vie du FLEP. C'est suite au développement de ces activités que le FLEP décide d'adhérer aux Francas du Maine et Loire pour les soutenir dans le développement de leurs projets et également par adhésion aux valeurs portées par ce mouvement d'éducation populaire.

Dans les années 1980, ouverture d'un foyer de jeunes pour les plus enfants de plus de 10 ans, foyer qui est alors auto géré par les jeunes jusqu'à l'apparition d'un poste d'animateur permanent début des années 2000.

En 2012 l'association engage un travail de diagnostic et de rédaction de projet pour l'obtention de l'agrément **Espace de Vie Sociale** (EVS) qu'elle obtient de la CAF en **2013**. Cet agrément valorise les actions adultes familles portées par le FLEP depuis sa création et ajoute également l'obligation d'être un lieu :

- De proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale
- D'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leur projet.

En 2013, la mise en place des rythmes scolaires permet d'impliquer le FLEP dans l'organisation. Ainsi, l'association occupe une place dans l'environnement associatif qui lui permet d'asseoir sa légitimité en tant qu'acteur de l'action éducative.

En 2016, la loi sur la réorganisation des territoires donne lieu à la fusion des communes de la communauté de communes, en commune nouvelle. A l'issue de ce regroupement, Segré en Anjou Bleu se répartit en 3 secteurs géographiques d'activités et attribue la mission de l'enfance jeunesse au FLEP pour le secteur du pôle ouest. Le pôle concerné comprend 5 communes, pour lesquelles le FLEP coordonne également les TAP.

En 2018 : l'association fête ses 70 ans. L'occasion est donc permise de saluer l'engagement des bénévoles, de valoriser les activités et projets et de réunir sous forme d'animations diverses près de 400 habitants et sympathisants.

b) Objet de l'association

Si la déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen et la convention internationale des Droits de l'Enfant sont des textes références à l'ensemble du projet du FLEP, le souhait est de construire une action éducative, sociale et culturelle autour des trois principes suivants, principes inscrits dans notre projet depuis 1948, année de création du FLEP :

➤ Principe d'universalité et de solidarité

La **solidarité** est le sentiment de responsabilité et de dépendance réciproque au sein d'un groupe de personnes qui sont moralement obligées les uns par rapport aux autres. Ainsi les problèmes rencontrés par l'un ou plusieurs de ses membres concernent l'ensemble du groupe. La solidarité conduit l'homme à se comporter comme s'il était directement confronté au problème des autres, sans quoi, c'est l'avenir du groupe (donc le sien) qui pourrait être compromis. La **solidarité humaine** est donc un lien fraternel et une valeur sociale importante qui unissent le destin de tous les hommes les uns aux autres. C'est une démarche humaniste qui fait prendre conscience que tous les hommes appartiennent à la même communauté d'intérêt.

*"L'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale permet à chacun de comprendre les mécanismes d'interdépendance et d'exclusion dans le monde, de prendre conscience de l'importance d'une démarche citoyenne ayant pour but de favoriser une solidarité entre les territoires, les générations, les groupes sociaux... et d'agir pour la construction d'un monde solidaire."*¹

➤ Principe de laïcité

« Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en dignité et en droits ». Tel est le fondement de la déclaration universelle des Droits de l'Homme. Valeur fondatrice de la République et principe constitutionnel, la laïcité « garantit à tous les citoyens quelles que soient leurs convictions philosophiques ou religieuses, de vivre ensemble dans la liberté de conscience, la liberté de pratiquer une religion ou de n'en pratiquer aucune, l'égalité des droits et des devoirs »². Ferment de la cohésion sociale, elle s'entend ici comme la reconnaissance et le respect réciproques ; elle invite non seulement à accepter mais à comprendre l'autre (son histoire, sa culture, ...).

Ce principe vise à respecter la diversité des croyances en plaçant les activités pratiquées dans le cadre d'une neutralité politique et religieuse.

➤ Principe d'ouverture et de tolérance

*"La tolérance est le respect, l'acceptation et l'appréciation de la richesse et de la diversité des cultures de notre monde, de nos modes d'expression et de nos manières d'exprimer notre qualité d'êtres humains. Elle est encouragée par la connaissance, l'ouverture d'esprit, la communication et la liberté de pensée, de conscience et de croyance."*³

L'éducation à la tolérance doit viser à lutter contre les influences qui conduisent à la peur et à l'exclusion de l'autre et doit aider les enfants, les jeunes à développer leur capacité d'exercer un jugement autonome, de mener une réflexion critique et de raisonner en termes éthiques. La diversité

¹ D'après EDUCASOL, la plateforme de référence pour l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

² Définition extraite de la note d'orientation de l'Observatoire de la laïcité

³ UNESCO - Déclaration de principes sur la tolérance, 1995

des nombreuses religions, langues, cultures et caractéristiques ethniques qui existent sur notre planète ne doit pas être un prétexte à conflit ; elle est au contraire un trésor qui nous enrichit tous.

L'enfant ou le jeune sera amené, dans le cadre des actions proposées, à s'ouvrir aux autres et à respecter leurs différences. Toutes pratiques discriminatoires ou toutes expressions racistes seraient contraire à ce principe.

Objectifs éducatifs

Les objectifs éducatifs que nous proposons peuvent se répartir en quatre pôles interdépendants.

➤ **La connaissance de soi et l'épanouissement personnel**

Les actions proposées dans un cadre périscolaire concourent, en complémentarité avec l'école, à l'éducation du jeune et participe au développement de sa personnalité.

C'est pourquoi, tout en garantissant son équilibre physique, mental et son épanouissement affectif, il s'agit, pour l'enfant ou le jeune, de :

- L'amener à prendre conscience de ses possibilités et lui donner confiance en lui.
- Lui permettre de se surpasser tout en l'amenant à connaître ses limites.
- Trouver les moyens, quel que soit son âge, de favoriser son autonomie.

➤ **Les échanges et la socialisation**

Par le contact des autres, les jeunes sont amenés à se construire une identité sociale. Le développement des échanges est le gage d'un meilleur « vivre ensemble ». C'est pourquoi, il nous faut :

- Créer un environnement qui favorise les contacts positifs, les solidarités, la mise en œuvre de projets en commun.
- Développer les échanges entre des publics différents et notamment entre les générations.
- Amener les jeunes à s'impliquer dans la vie des groupes auxquels ils appartiennent, à s'intéresser aux autres et à leurs modes d'expression.

➤ **La découverte et l'ouverture sur le monde**

Les jeunes sont des adultes en devenir. Nous pouvons souhaiter à l'avenir qu'ils soient curieux, désireux de continuer à apprendre ou de poursuivre leur formation, face aux exigences d'un monde qui change, à des connaissances qui se développent de plus en plus rapidement. C'est pourquoi, il nous faut :

- Dès le plus jeune âge, susciter leur curiosité et leur soif de découverte.
- Leur permettre d'appréhender le monde dans sa diversité, de s'ouvrir vers des modes de vie et des cultures différentes.

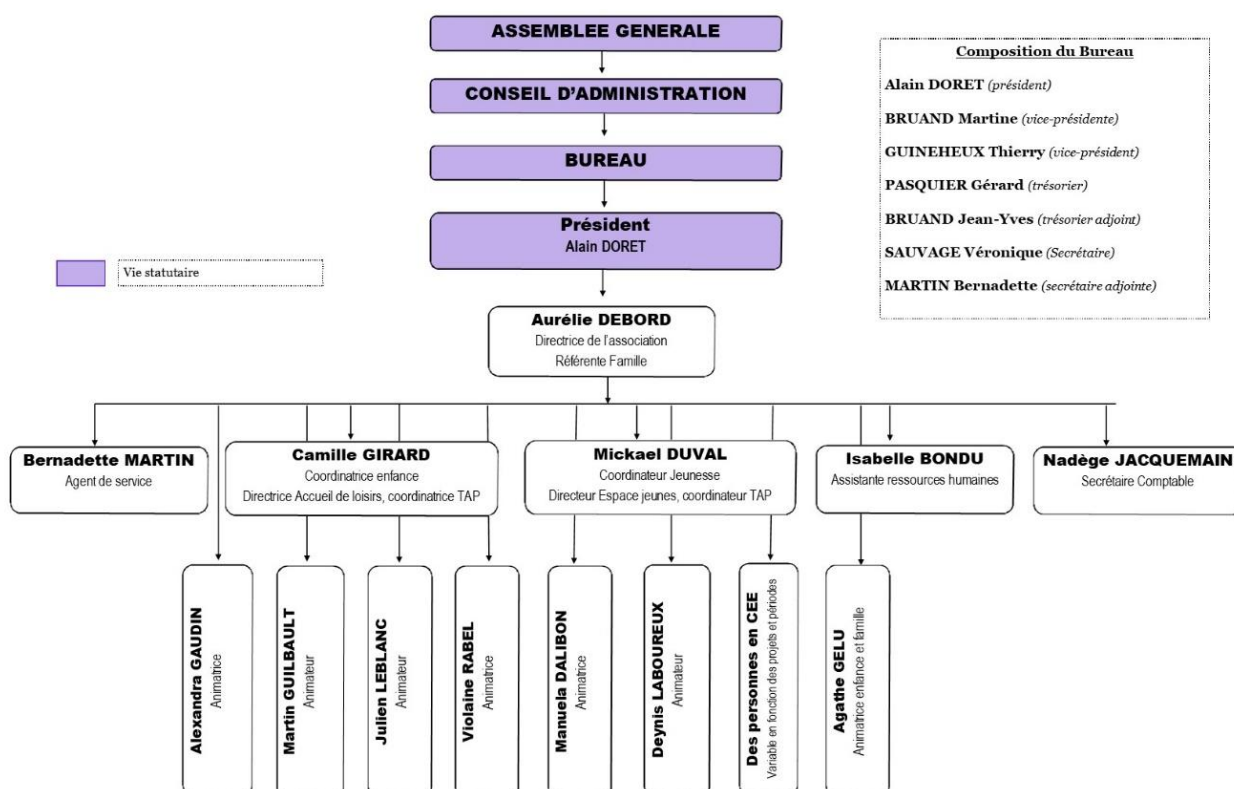
- Les amener à comprendre le monde qui les entoure, à s'y intéresser, à prendre plaisir à la découverte de productions humaines (techniques, culturelles, artistiques ...).

➤ La citoyenneté et le développement de projets

Plus que spectateur ou consommateur, les jeunes doivent devenir acteurs et participer à l'élaboration du monde de demain. C'est pourquoi, il nous faut :

- Veiller à ce qu'ils puissent, dans le cadre des activités, s'exprimer, prendre des initiatives, assumer des responsabilités, vivre la citoyenneté et en faire l'apprentissage progressif.
- Les inciter et leur donner les moyens de mettre en place des projets, notamment en les amenant à énoncer des objectifs, prendre en compte des contraintes, vivre leur projet, l'évaluer et en tirer des enseignements bénéfiques pour la suite.
- Les préparer à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et les amener, notamment, à respecter les autres, leurs idées ainsi que les décisions prises et votées en commun.

c) Organigramme



d) L'équipe

NOMS/ PRENOMS	CONTRAT DE TRAVAIL	NB D'HEURES / SEMAINE	QUALIFICATION	EMPLOI OCCUPE
DEBORD Aurélie	CDI	temps plein	Licence, DEJEPS	Directrice
BONDU Isabelle	CDI	2		Assistante RH
DALIBON Manuela	CDII	5	CAP petite enfance, licence sciences de l'éducation	Animatrice d'activités
DUVAL Mickael	CDI	35	BPJEPS et DEJEPS	Responsable secteur jeunesse
GAUDIN Alexandra	CDII	25	BAFA	Animatrice enfance
GELU Agathe	CDI	35	BAFA, BAFD	Animatrice enfance et famille
GIRARD Camille	CDI	35	BAFA, DEJEPS	Responsable secteur enfance
GUIBAULT Martin	CDI	30	BPJEPS LTP et APT	Animateur enfance
JACQUEMAIN Nadège	CDI	25	BAC comptabilité	Secrétaire comptable
LABOUREUX Deynis	CDI	30	BAFA et Bac pro SAPAT	Animateur jeunesse
LEBLANC Julien	CDI	35	BPJEPS APT	Animateur enfance
MARTIN Bernadette	CDI	7		Agent entretien
RABEL Violaine	CDII	20	Licence sciences de l'éducation et BAFA	Animatrice enfance

e) Activités et organisation

L'association répartit son activité en 3 secteurs : enfance, jeunesse, et adultes-familles.

ENFANCE

Centre de Loisirs.

Le FLEP gère un accueil de Loisirs sans hébergement pour les 3 – 12 ans.

La structure fonctionne :

- les mercredis en périscolaire de 12h à 18h30
- durant toutes les vacances scolaires de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi.

Coordination de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

L'organisation, la mise en place et la gestion des activités péri-éducatives liées à la réforme et la coordination des intervenants sont gérées par l'association sur 5 communes.

- Animations tous les jours scolaires de 13h à 14h ou de 15h30 à 16h30.

JEUNESSE

Accueil de loisirs Adolescents 11 – 17 ans. (Foyer des jeunes)

La structure fonctionne :

- les mercredis et samedis de 14h à 19h

- durant toutes les vacances scolaires de 14h à 19h, du lundi au samedi
- repas ou sorties en dehors de ces créneaux horaires
- animations de proximité dans les communes environnantes

ADULTES-FAMILLES

L'association gère et organise des ateliers socioculturels. Elle propose également des ateliers, réguliers ou ponctuels, parents enfants, entre parents ou pour les adultes.

Elle organise plusieurs événements dans l'année à destination des familles ou des habitants.

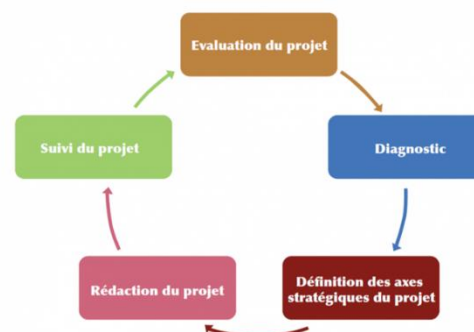
Elle s'occupe de la gestion de la salle dont elle est propriétaire (planning, accueil de groupes ou spectacles...)

Soutien au milieu associatif :

- Prêt de matériel, de salles
- Partenariat de projets : animations locales, fête du village, ...
- Mise à disposition d'animateurs

2. Méthodologie

a) Construction du projet



Le renouvellement du projet d'espace de vie sociale a fait l'objet d'une consultation auprès de différents publics.

Les professionnels du FLEP ainsi que des membres du conseil d'administration ont mis en place ces outils.

Le changement de direction de l'association a engendré un retard dans l'échéancier de renouvellement, notamment pour la consultation des publics, malgré tout la méthodologie programmée a été respectée. On peut regretter que les étapes n'ont pas été approfondies ou exploitées pleinement.

Questionnaires :

Un questionnaire a permis d'interroger les habitants sur les lieux de vie et des parents à la sortie de l'école. 20 enquêtes ont ainsi permis de connaître les besoins des habitants en termes de sorties, loisirs, culture.

Afin de compléter ces enquêtes, un questionnaire a été diffusé auprès des adhérents du FLEP par internet. 57 réponses ont été obtenues. Toutes les réponses ont été compilées et traitées afin d'en établir une synthèse.



Enquête auprès des associations et des partenaires :

Plusieurs associations ou partenaires ont été rencontrés, sous forme d'échanges et d'interconnaissance ou à l'occasion de réunions. L'ESAT de Noyant la Gravoyère, le collège Georges Gironde, l'école René Brossard, les travailleurs sociaux du territoire, et des associations de Noyant La Gravoyère : le comité de jumelage, le club de hand, l'association de parents d'élèves, les amis du château ont partagé leurs besoins, leurs forces et leurs problématiques.

Boîte à idées à l'espace jeunesse :

Sur les temps d'ouverture de l'espace jeunesse, les jeunes ont alimenté une boîte à idées. Cet outil a également été amené lors des animations de proximité sur les communes du pôle ouest. Malheureusement, cela a donné lieu à peu de retours.

Instances statutaires de l'association :

3 membres du bureau de l'association du FLEP font partie du comité de pilotage, elles ont pu, en réunion de bureau et au conseil d'administration, exposer les étapes de renouvellement ainsi que son avancée.

Comité de pilotage :

Au cours des comités de pilotage de l'EVS, en juin et en octobre 2019, il a été question de la présentation puis du choix de la méthode de renouvellement. Une synthèse des différents temps de consultation a permis de mettre en avant les principaux constats et problématiques du territoire. Même si cette instance est peu fréquentée, il n'en demeure pas moins que les échanges ont permis à chacun de s'approprier la méthodologie et de valider les modes de fonctionnement.

Le comité de pilotage du mois de décembre 2019 a fait l'objet d'un travail de groupes afin de prioriser les actions listées. Les membres ont aussi réfléchi aux modalités de mise en œuvre de quelques actions par enjeu.



Réunion publique :

Une large diffusion d'un tract a permis à tout habitant d'être invité pour donner son avis. Cette réunion a eu pour objet de présenter les résultats des questionnaires, de valider les constats retenus et d'élaborer sous forme de brainstorming, en groupes, une liste d'actions pouvant répondre aux problématiques exposées. Ce temps de d'échanges a eu également pour effet de se questionner sur le tissu associatif de Noyant La Gravoyère, de la mise en lien et de la communication afin que tout habitant se sente impliqué, dans la mise en place des projets à venir.

Les groupes ont été animés par des membres du comité de pilotage, soutenus par deux animateurs du FLEP.



b) Participation des publics

Comme dans toute démarche de construction et suivi de projet social, la participation des publics doit pouvoir occuper une place prépondérante. Le comité de pilotage s'emploiera à enrichir et à valider : les outils nécessaires et les modalités de mise en œuvre afin de construire les actions pour et avec les habitants.

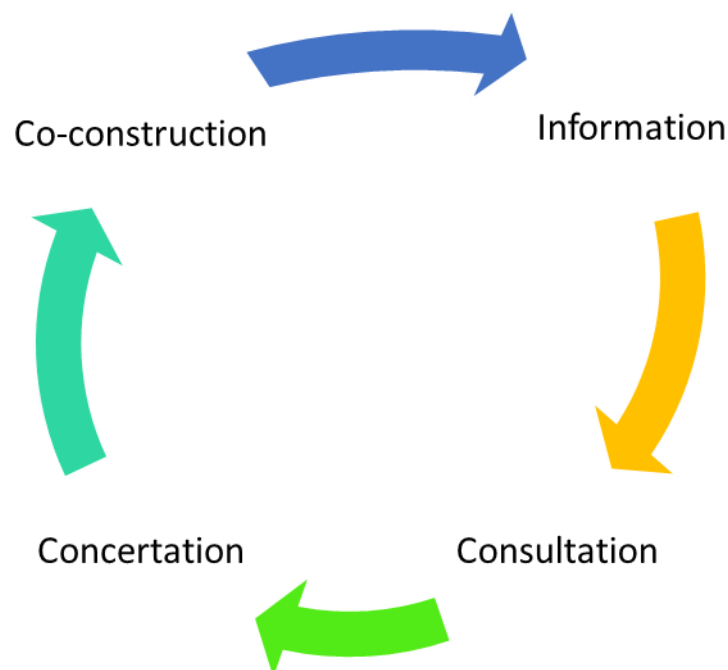
Si dans le bilan du projet social, il est fait état d'un comité de pilotage qui se cherche et qui doit être plus cadré et régulier, l'élaboration des actions doit permettre à tout habitant de trouver sa place, quelle que soit son implication (cf échelle ci-contre).

Une attention particulière portera sur les outils de communication.

Echelle de la participation

- 1 Présence, consommation de services, d'activités
- 2 Implication dans une instance d'information, de consultation
- 3 Contribution à une activité ou un projet collectif
- 4 Collaboration permanente à la prise de responsabilité
- 5 Contribution au processus de décision

c) Mise en œuvre du projet



L'idée est de pouvoir créer du partenariat avec des associations et/ou des initiatives d'habitants sur les communes du pôle ouest tout au long du prochain agrément. Cette volonté est liée à l'objectif de faire de l'interconnaissance, d'éventuellement mutualiser certains outils ou de faire ensemble sur certaines actions selon les opportunités. Etendre l'EVS à tout le pôle ouest est une volonté qui s'inscrit dans la suite logique du regroupement de communes et des services qui sont déjà formalisés à l'échelle du pôle ouest. Le FLEP ne viendra pas faire à la place des associations déjà en place mais pourra valoriser, soutenir...

Afin de pouvoir répondre aux ambitions du présent projet, une grande part du travail consistera à informer les personnes et à « aller vers », à savoir sur des manifestations déjà existantes par exemple. Le projet doit pouvoir être réajusté aux besoins de la population et des publics, le fait d'assurer une

présence régulière dans l'espace public ou dans les événements, sera l'occasion de donner de la visibilité au projet dans son ensemble et d'y associer un maximum de personnes.

Une réorganisation des instances de gouvernance de projet a été validée en comité de pilotage, comme suit :

Consultation - information

- **Comité de pilotage élargi** (1 fois/an) (ou réunion publique)

Fonction : présenter l'avancée du projet.

Composition : toute personne qui souhaite découvrir ce qu'est un espace de vie sociale : habitants, parents du pôle ouest. Membres de la commission EVS, responsable antenne CAF et MSA de Segré, responsable de la Maison départementale des solidarités (MDS), parents et usagers du FLEP, Elus de Segré en Anjou Bleu, Responsables associatifs du territoire.

- **Animations**

Fonction : aller vers les habitants pour les informer ou pour leur demander ce qu'ils souhaitent. (Sortie des écoles, stand à une manifestation...)

Composition : les professionnels pouvant être accompagnés de membres de l'EVS

Concertation

- **Rencontres thématiques** (sorties familles, séjours, ...)

Fonction : avant une décision, on se consulte pour s'entendre sur un point ou une action

Composition : public ciblé invité, les professionnels pouvant être accompagnés de membres de l'EVS

Co-construction

- **Groupes projet** (comité interassociations, organisation d'événements...)

Fonction : élaborer ensemble un projet

Composition : tous ceux qui voudront prendre part au projet (membre du comité de pilotage et personne extérieure)

- **Comité de pilotage de l'EVS** (3 fois/an)

Fonction : régulation du processus de renouvellement, validation des éléments, débat et contribution à la construction et à l'orientation du projet.

Composition : Membre de la commission EVS, responsable antenne CAF et MSA de Segré, responsable de la Maison départementale des solidarités (MDS), parents et usagers du FLEP, Elus de Segré en Anjou Bleu, Responsables associatifs du territoire.

3. Diagnostic

a) Analyse de territoire

Le territoire concerné

La commune de **Segré** en **Anjou Bleu** (SAB) est composée par les quinze communes de l'ancienne communauté de communes :

- Aviré
- Le Bourg-d'Irè
- La Chapelle-sur Oudon
- Châtelais
- La Ferrière de Flée
- L'hôtellerie de Flée
- Louvaines
- Marans
- Montguillon
- Noyant La Gravoyère
- Nyoiseau
- Saint Gemmes d'Andigné
- Saint Martin du Bois
- Saint Sauveur de Flée



La communauté de communes regroupe désormais 11 communes, dont Ombree d'Anjou qui est une commune nouvelle composée de 10 communes déléguées.

La population

Selon les sources INSEE, la commune de SAB regroupe 17 507 habitants en 2016. Sa superficie est de plus de 241 km² soit 24 154 hectares. Elle est ainsi plus étendue que la ville de Marseille et est classée 8^{ème} pour sa superficie des villes de France métropolitaine.

Communes déléguées	Population en 2014	En 2016	Evolution en %	Surface (ha)
Aviré	477	483	1.26	1 436
Le Bourg-d'Iré	853	870	1.99	2 303
La Chapelle-sur-Oudon	563	551	-2.13	1 273
Châtélais	647	653	0.93	2 368
La Ferrière-de-Flée	364	362	-0.55	1 312
L'Hôtellerie-de-Flée	504	512	1.59	1 477
Louvaines	524	513	-2.10	1 507
Marans	551	562	2.00	959
Montguillon	217	227	4.61	1 191
Noyant-la-Gravoyère	1 848	1871	1.24	1 191
Nyoiseau	1248	1240	-0.64	1 555
Sainte-Gemmes-d'Andigné	1454	1476	1.51	2 534
Saint-Martin-du-Bois	913	938	2.74	2 173
Saint-Sauveur-de-Flée	305	304	6.23	1 287
Segré	6920	6925	0.07	1 588
Total commune	17388	17507	0.68	24154

Sont marquées en jaune les communes déléguées de plus de 1000 habitants de Segré en Anjou bleu

L'évolution en nombre de la population entre 2008 et 2013 met en évidence un taux positif pour la commune de SAB. C'est la ville de Segré qui a le taux le plus important avec 1% d'évolution sur cette période (supérieur au département : 0,60%). Noyant la Gravoyère a un solde positif mais en dessous de la moyenne départementale avec 0,40% d'évolution. Les communes de comparaison, car proche en terme de population (Sainte Gemmes d'Andigné, et Nyoiseau) ont un solde négatif.

Composition des familles et des ménages

Sur la commune de Noyant la Gravoyère, on compte 24.5% de familles nombreuses (28.9 sur SAB) et 14% de famille monoparentale (18% sur la commune nouvelle)⁴.

Ci-dessous la répartition par tranche d'âge des enfants sur les communes de plus de 1000 habitants.

Communes de plus de 1000 habitants	Nbre d'enfants de 0 à 3 ans (Allocataires CAF)	De 3 à 12 ans	De 12 à 17 ans
Nyoseau	32	108	66
St Gemmes d'Andigné	35	137	93
Noyant L G	63	217	95
Segré	204	715	498
<i>Segré en Anjou Bleu</i>	<i>571</i>	<i>1992</i>	<i>1184</i>

La composition des ménages dans chaque territoire

Source : Insee, RP 2014

	Répartition selon le type de ménage en %				
	Adulte isolé	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)*	Famille monoparentale*	Autre ménage
Pôle Est	21,1	32,7	36,4	6,0	3,7
Pôle Ouest	29,0	29,7	34,5	5,7	1,1
Pôle Centre		29,2	24,6	7,1	2,0
Segré-en-Anjou Bleu	32,5	29,9	29,1	6,6	2,0
Anjou Bleu Communauté	31,5	31,3	29,4	6,0	1,7
Maine-et-Loire	34,1	29,2	28,0	6,8	2,0
France Métropolitaine	35,1	26,7	26,6	9,0	2,6

* y compris avec des enfants de 25 ans et plus

Valeurs inférieures à celle Segré-en-Anjou Bleu

Valeurs proches de celle Segré-en-Anjou Bleu

Valeurs supérieures à celle Segré-en-Anjou Bleu

Ressources financières

Noyant la Gravoyère : des indicateurs de pauvreté en hausse significative

C'est en étudiant plus précisément la répartition des revenus médians et des bénéficiaires du RSA sur le territoire de la communauté de communes de Segré, qu'apparaissent des disparités entre les communes, comme nous pouvons le voir sur le tableau suivant.

Noyant la Gravoyère, une commune précarisée ?

⁴ Recensement INSEE 2013

	Revenu médian (2013)	Bénéficiaires du RSA (2016)
DEPARTEMENT 49	19016	11436
CC de SEGRE	18466	266
SEGRE	18306	168
NOYANT LA GRAVOYERE	17834	34
STE GEMMES D'ANDIGNE	19943	12
NYOISEAU	18226	7

Ce tableau met en évidence une corrélation entre revenu médian et bénéficiaires du RSA : avec la répartition du revenu médian, **Noyant la Gravoyère concentre trois fois plus de bénéficiaires de RSA que les 2 communes de comparaison.**

Pourquoi Noyant la Gravoyère et Sainte Gemmes d'Andigné, qui sont voisines, ont plus de 1000 euros d'écart entre leur revenu médian ? Que révèlent les indicateurs de pauvreté qui placent Noyant la Gravoyère dans une situation particulière ? A quoi peut être dû cette précarisation ?

Les données présentées ci-dessous ainsi que les questionnements sont issus en grande partie du Master de l'étudiante (Texte repris avec son autorisation). Si nous nous permettons d'utiliser ces données c'est qu'elles nous semblent éclairer un certain nombre de problématiques sociales que nous ressentons dans notre action sur le territoire de Noyant et que les questions posées par cette étudiante sont des questions assez proches de celles que nous nous posons également.

Emploi et chômage :

La répartition par catégories socio professionnelle est un élément intéressant à observer.

Communes Plus de 1000 hbts	Agriculteurs	Artisans/ Commerçants/ Chef d'entreprise	Cadres	Prof intermédiaires	Employés	Ouvriers
Nyoiseau	5.61 %	5.61 %	6.54 %	20.56 %	17.76 %	43.95 %
St Gemmes d'Andigné	3.74 %	4.67 %	13.08 %	15.89 %	28.04 %	34.58 %
Noyant L G	3.72 %	7.44 %	5.31 %	13.95 %	20.46 %	49.11 %

Segré	0.93 %	3.88 %	9.08 %	23.19 %	26.15 %	36.77 %
SAB	5.13 %	5.56 %	7.76 %	20.76 %	22.73 %	38.06 %

Par rapport à la répartition sur l'ensemble de Segré en Anjou Bleu, Noyant se situe en dessous sur toutes les CSP sauf pour ce qui est des Artisans et des Ouvriers (Part la plus importante sur l'ensemble de SAB)

Emploi/ activité économique : un territoire marqué par l'industrie et un faible niveau de qualification

- Une disparité du taux de chômage sur la CC du canton de Segré⁵

En 2013, le taux de chômage des 15 à 64 ans est de 12% sur le département de Maine et Loire. La communauté de commune du canton de Segré a un taux de chômage inférieur de 1,5 point à la moyenne départementale. En comparaison la communauté de communes de Baugé a un taux de chômage de 12,7% et la CC de Candé de 10,6%.

Ces moyennes dissimulent des disparités importantes entre communes. En 2013, Noyant la Gravoyère a le taux de chômage le plus fort de SAB avec 13,2% de chômeurs. C'est également la commune où les femmes sont le plus touchées. 15,4% des femmes de 15 à 64 ans sont au chômage sur Noyant la Gravoyère (12,6% sur Segré, 12,8% sur le département). Si l'on compare aux communes voisines de Noyant la Gravoyère, sur Sainte Gemmes d'Andigné le taux de chômage est de 11,10% et sur Nyoiseau de 9,60%.

Une forte proportion de non diplômés sur la CC du canton de Segré et particulièrement sur Noyant la Gravoyère

Un pourcentage élevé (38,1%) de la population de SAB ayant plus de 15 ans n'a aucun diplôme ou tout au plus un diplôme équivalent au brevet des collèges (43,1% pour les femmes). Cette proportion est supérieure de 4 points à la moyenne du département. A l'échelle communale, Noyant la Gravoyère est la commune où la proportion de non diplômés est la plus élevée de SAB. 49% de sa population sont concernés dont 55,2% sont des femmes. L'écart avec les autres communes voisines est particulièrement important puisque sur Nyoiseau les non diplômés représentent 38,5%, et 36,4% sur Sainte Gemmes d'Andigné. A l'extrême inverse, la part des diplômés de l'enseignement supérieur est particulièrement faible à Noyant la Gravoyère. Elle représente seulement 9,6% de sa population pour 19% en moyenne sur la SAB.

Noyant la Gravoyère a attiré des personnes peu ou pas diplômés avec le travail des mines. Y-a-t-il une reproduction de classe avec les enfants de mineurs qui n'auraient pas accès aux écoles supérieures ? Les nouveaux arrivants travaillent sans doute dans l'industrie qui propose des emplois sans qualification sur Segré. Sont-ils venus pour cette raison ?

⁵ INSEE recensement 2013

Un secteur marqué par des emplois dans l'industrie⁶

Le lieu de travail des actifs permet de relever la proportion des 15 ans et plus qui travaillent en dehors de leur commune de résidence. Ainsi, on observe, que moins la commune est peuplée, plus la proportion d'actifs travaillant hors communes est importante.

De manière globale, sur le département, c'est 63,3% des actifs qui travaillent hors de leur commune de résidence. La communauté de communes de Segré et de Candé se trouve dans la même proportion avec 67% pour la CC de Segré et 65% pour Candé. Au niveau communal, pour Segré, seulement 47,2% des actifs travaillent en dehors. Sur Noyant la Gravoyère et les communes voisines (Nyoiseau et Sainte Gemmes d'Andigné) cette part est nettement supérieure avec plus de 70% des actifs travaillant hors de leurs communes. On peut supposer au regard de ces chiffres que Segré concentre les emplois du secteur.

L'INSEE nous donne des indications sur la nature des emplois sur le Segréen. On observe une proportion nettement supérieure au département d'emplois salariés dans l'industrie. Ainsi, alors que la part des salariés dans ce secteur ne représente que 16,4% au niveau départemental, c'est 42,5% pour la CC du canton de Segré (21,3% pour la CC de Candé). Au niveau communal, Segré a 40% de salariés dans l'industrie, Noyant la Gravoyère 22,5% et c'est Nyoiseau qui possède la proportion la plus forte avec 48% des salariés dans ce domaine.

SAB possède trois grands pôles d'activités⁷ situés dans la ville de Segré et une au lieu-dit le « Bois 2 ». Ces pôles regroupent des entreprises industrielles ayant un nombre important de salariés.

Quant à l'agriculture elle représente moins de 1% des emplois salariés sur la CC du canton de Segré. En comparaison c'est 19,6% sur la CC de Candé.

S'il faut donc sortir de sa commune pour aller au travail, quid des questions de mobilité ?

Mobilité, transport

Une offre de transport ne permettant pas de réelle alternative à la voiture pour se rendre au travail

SAB est reliée par l'axe Angers/Rennes. Une « deux fois deux voies » traverse ainsi Segré et la relie à Angers en 30 minutes en voiture, et à Rennes en 1h30.

Cet axe dessert les communes au nord-ouest de Segré dont Nyoiseau et Noyant la Gravoyère. Ces deux communes sont à 10 minutes en voiture de Segré.

« Anjoubus » a également développé un réseau de bus. Ce sont la ligne 1 et 10 qui relient les communes le long de cet axe et permettent ainsi pour un Noyantais d'aller à Rennes, Châteaubriant, Segré et Angers en bus avec des arrêts intermédiaires.

Cependant, les horaires proposés et la fréquence des passages sont limités à des horaires de journée alors que bon nombre d'emplois du secteur sont dans l'industrie avec des horaires atypiques (2X8 voire 3X8).

⁶ Données INSEE 2013

⁷ ZI du Bois II, ZI d'Etriché, Anjou Actiparc du Segreen, Zone commerciale de l'Ebeaupinière

Par ailleurs, les trajets sont nettement plus longs en temps comparativement à la voiture. Par exemple pour se rendre de Segré à Angers il faut compter une heure en car.

En parallèle, le département a développé le transport à la demande, donc utilisable en dehors des plages horaires classiques et plus près de l'habitant. Ce système reste contraignant puisque qu'il demande une réservation. De plus, ce minibus a des lieux d'arrêts précis et ne va pas chercher les personnes à leur domicile (sauf pour les personnes à mobilité réduite).

D'autres alternatives sont proposées sur le secteur en complément. « Voiture âge » permet de faire des trajets à partir de son domicile en payant au kilomètre. Ce service n'a pas pour but d'être utilisé pour se rendre quotidiennement au travail. La mission locale met également à disposition des « deux roues » à louer.

La voiture reste donc le moyen de transport majoritaire pour se rendre au travail ou faire des démarches d'insertion. Pour autant, il n'existe pratiquement plus d'aides financières au permis de conduire. Le département propose un financement maximum à 500 euros pour les bénéficiaires du RSA orienté social. Pôle Emploi n'a plus à l'heure actuelle d'enveloppe financière pour ce domaine⁸.

Nous pouvons nous demander si la population qui est au chômage sur Noyant la Gravoyère ne cumule pas les difficultés d'insertion. En effet, comment rechercher un travail si la question de la mobilité est un frein ?

Pour autant comment comprendre une telle différence du taux de chômage et de qualification entre Noyant la Gravoyère et les communes voisines ? Comment les habitants de cette commune circulent et pratiquent cet espace géographique ?

Accès aux droits

La localisation des structures de services publics/ privés et d'associations donnent une indication sur l'usage possible de l'espace par les habitants de ce territoire, sur les contraintes ou facilités qu'ils peuvent trouver dans l'accès à ces services.

Une offre institutionnelle basée exclusivement sur Segré

Les institutions sociales présentes sur le territoire regroupent à la fois des institutions relevant de l'Etat (Pôle Emploi), des collectivités territoriales (département, mairie, CCAS) ou encore du domaine privé ou semi public (CAF, MSA).

Chaque institution suit des logiques propres, répondant en général à des schémas pluriannuels proposant une offre de services sur des territoires délimités et découpés selon leurs missions et repérages de besoins locaux. En conséquence, il n'y a pas d'harmonisation des territoires d'intervention. L'accès aux services proposés est de ce fait inégal selon le lieu d'habitation de l'utilisateur.

Les institutions du domaine social ont leur antenne sur Segré. Les principales sont : La CAF, le Pôle Emploi, la MSA, la MDS, la Mission Locale, la CPAM, la CARSAT. Pour les usagers, leur accessibilité est très différente et tend à se complexifier ces dernières années. Alors que Pôle Emploi proposait jusqu'en 2015 des permanences sans rendez-vous, il est aujourd'hui obligatoire de prendre contact par téléphone ou internet. Pôle Emploi, propose pour cela des bornes interactives dans son hall d'accueil.

⁸ L'aide à la mobilité concerne les demandeurs d'emplois ayant débuté un contrat de travail de plus de 3 mois avec une distance aller retours supérieurs à 30Km.

Cette institution demande une réelle autonomie de son public puisque les entretiens se passent exclusivement à l'agence de Segré et que les échanges se font de plus en plus via les boîtes mails (courrier, échanges avec son référent, transmission d'offre d'emplois).

Les CCAS ont des fonctionnements propres à chaque commune. Les interventions sont variables selon la volonté politique mais également selon le nombre d'habitants. D'autre part, il est important de préciser que dans le cadre de la loi NOTRe⁹, les regroupements de communes impactent le fonctionnement des CCAS.

Santé

Des services aux habitants inégalement répartis sur SAB

Dans le domaine de la Santé, Segré concentre la majorité de l'offre de soin. Elle s'est notamment organisée autour du pôle santé regroupant à la fois le service d'urgence, des consultations de spécialistes, des médecins traitants, le SSIAD, ... Ce nouveau regroupement amène les populations des communes environnantes à se déplacer sur Segré.

Noyant la Gravoyère est la seule commune qui a deux médecins généralistes et une pharmacie. Les communes de moins de 900 habitants sur ce secteur n'ont pas de professionnels médicaux. Cela concerne notamment toutes les petites communes à l'est et au nord-est de Segré (Châtelais, les trois Flées, Marans, Louvaines, Aviré).

Commerces

Concernant, les commerces, coiffeurs, banques ou mutuelles, ils sont concentrés sur Segré mais on note que plusieurs communes, même avec un nombre d'habitants restreint, ont un salon de coiffure et une petite bibliothèque (par exemple sur Aviré, Chatelais). Ces services ont un rôle important dans le lien social notamment pour des personnes âgées.

Noyant la Gravoyère concentre des services plus nombreux comparativement à ses communes voisines qui ont le même nombre d'habitants. La présence d'une supérette fait par exemple exception sur cette commune.

Enfance jeunesse

L'enfance et la petite enfance : une seule crèche à Segré

La répartition des écoles sur SAB met en évidence que chaque commune a au moins une école (Montguillon et Saint Sauveur de Flée se sont regroupés pour avoir une seule école publique pour deux communes). Par contre, certaines communes n'ont pas d'école publique, c'est le cas de Sainte Gemmes d'Andigné, Bourg D'iré et l'Hôtellerie de Flée. Cela peut avoir un impact sur l'accès à l'école publique des familles habitant ces communes.

Les collèges, lycées, et établissements spécialisés sont situés sur la commune de Segré (IME, IMPRO, SESSADE). Noyseau a un collège privé (Notre Dame D'orveau). Cet établissement propose une

⁹ Loi promulguée le 7 août 2015, portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), c'est l'acte III de la décentralisation.

pédagogie spécifique et les élèves qui y sont inscrits ne le sont pas selon une logique de proximité géographique.

Concernant, les accueils périscolaires, la mise en place des TAP sur les écoles a impliqué la réorganisation des accueils des enfants sur ces temps. Sur Noyant la Gravoyère, c'est le FLEP qui organise les TAP des écoles de la commune et des écoles de deux communes extérieures. Le FLEP propose également des accueils en centre de loisir et au foyer des jeunes pour les adolescents. De ce fait, cette commune concentre une activité importante autour de l'enfance avec un nombre d'animateurs comparable à Segré.

En comparaison, un vide demeure concernant la petite enfance sur le territoire de SAB. En effet, c'est uniquement sur Segré que l'on trouve un accueil possible en halte-garderie et crèche. Cela peut présenter une réelle contrainte pour les familles des autres communes notamment pour les démarches d'insertion (rendez-vous du jour au lendemain). S'il existe des assistantes maternelles, elles ne répondent pas aux besoins ponctuels des familles. Enfin, rien n'est proposé pour les personnes travaillant en horaires atypiques.

Un réseau associatif diversifié

Les associations peuvent être classées selon deux domaines : celui du caritatif /social et celui du loisir

La majorité des associations sociales et caritatives sont sur Segré et dans une moindre part sur Noyant la Gravoyère. Les autres communes de SAB n'ont pas d'associations sociales sur leur territoire, excepté Chatelais avec « familles rurales ».

Sur Segré se trouvent Saint Vincent de Paul, les Restos du cœur, la Croix Blanche, Envol, l'UFCV, SOS femmes, le CIDFF, l'Arbre Vert. A Noyant la Gravoyère, le Secours Populaire et le FLEP. D'autres associations interviennent sur ce territoire sans y avoir d'antenne par exemple : le Secours Catholique, la CLCV, l'UDAF.

Sur Segré c'est Saint Vincent de Paul et Envol qui regroupent le plus de bénévoles (une quarantaine pour chaque association). Les Restos du Cœur sont également bien représentés.

Les associations ne prennent pas en compte la domiciliation des personnes pour délivrer une aide. Par contre, concernant les associations de distributions alimentaires, elles ont des règlements internes imposant un seuil de revenus à ne pas dépasser pour obtenir une aide. Leur sollicitation dépendra donc, en grande majorité, de ce seuil de revenus excluant une part de la population par exemple les personnes ayant des revenus mais connaissant une situation de surendettement ou une difficulté passagère.

Synthèse: un territoire marqué par des indicateurs de fragilités

Cette rapide présentation et analyse statistiques de la situation de Noyant la Gravoyère met en évidence deux éléments qui peuvent sembler contradictoires.

D'une part, Noyant la Gravoyère est une commune attractive par sa localisation (axe Angers/Rennes et proximité avec Segré), ses services (médecin, pharmacie, supérette, service pour les jeunes) et son offre de logements (part importante de logements en HLM peu chers). Ces attraits expliquent sans doute en partie le taux de nouveaux arrivants (qui est supérieurs aux communes voisines) et le fait que cette commune voit une variation de sa population positive.

Cependant, cette analyse met également en évidence des indicateurs de pauvreté et de fragilité. Nous pouvons penser que la population de Noyant la Gravoyère a sans doute toujours été majoritairement pauvre car structurée autour de l'industrie (les mines) avec des emplois peu qualifiés. Mais cette pauvreté était intégrée autour de l'activité des mines avec un système de cohésion forte. Suite à la fermeture des mines de fer et d'ardoise, la population a sans doute connu un appauvrissement plus important avec les chômeurs des mines et des petits retraités. Depuis, la population se renouvelle progressivement, notamment en raison de la présence des HLM dont les loyers sont particulièrement attractifs et qui attirent probablement une population précaire, diverse, non intégrée, et peut-être mal perçue des anciens mineurs ?

Ainsi, nous pouvons penser qu'il y a un changement de population qui ne serait pas forcément massif mais qui serait visible par sa « culture », son « mode de vie » différent ? Ces personnes nouvelles seraient-elles en difficultés pour s'insérer professionnellement et socialement ? Seraient-elles plus touchées par la précarité que les habitants vivant depuis de longues années sur la commune ?

Une hypothèse possible serait de dire qu'il y a un choc entre deux types de pauvreté, deux types de pauvres qui se comprennent difficilement : pauvres avec un fort lien social et communal (ex-mineurs) et pauvres avec lien social et lien communal faibles (nouveaux arrivants).

b) Regards croisés sur le territoire

Le CCAS de SAB a commandé un diagnostic social de territoire au cabinet COMPAS. Au regard de l'éclairage statistique, voici la synthèse qu'ils ont établie :

- **La défi consistant à la fois à répondre aux besoins des aînés actuels et à anticiper les conséquences d'un vieillissement de la population qui va se poursuivre voire s'accélérer à partir de 2020 environ.**

Sur Segré-en-Anjou Bleu, les « 75 ans et plus » représentent 11% de la population (2 points de plus qu'à l'échelle métropolitaine). Cette proportion devrait passer à 16% en 2035. Toutes choses égales par ailleurs, les populations de seniors et aînés devraient en effet connaître, dans les 10-15 prochaines années, une progression plus rapide que celles des autres tranches d'âge. Les problématiques d'isolement résidentiel, de perte d'autonomie, de logement inadapté ou encore de mobilité... pourraient ainsi, corrélativement, devenir plus nombreuses dans l'avenir. Il semble ainsi pertinent que la veille et la prévention autour des conséquences du vieillissement puissent occuper aujourd'hui une place au moins aussi centrale que leur prise en charge effective.

- **Le besoin d'une attention particulière envers des populations économiquement « sur le fil » sans pour autant être en situation de pauvreté (en sens de l'Insee).**

Bien que le taux de pauvreté sur Segré-en-Anjou Bleu apparaisse plus faible qu'à l'échelle de la France métropolitaine, la population de la commune nouvelle est loin de présenter des niveaux de vie élevés. En effet, avec un niveau de vie médian de 1595 € par mois pour une personne seule, les populations appartenant aux « classes moyennes inférieures » sont sur-représentées.

La forte sur-représentation des ouvriers illustre en grande partie cette présence prépondérante d'une population aux revenus modestes potentiellement très sensible aux événements susceptibles d'impacter négativement le budget du ménage ; et ce que cette population soit propriétaire ou locataire de son logement (les propriétaires du territoire apparaissant en effet sensiblement moins riches que l'ensemble des propriétaires de France : 1700 € de niveau de vie médian, contre 1945 € à l'échelle métropolitaine).

Dès lors, plus que le risque de pauvreté, c'est plus certainement la question de la fragilité du « reste-pour-vivre » qui se pose ici.

Sur le territoire de la commune nouvelle, les prestations sociales et familiales jouent ainsi un rôle essentiel et permettent aujourd'hui à environ 1500 personnes d'éviter de basculer sous le seuil de pauvreté (fixé en 2015 à 1015 € pour une personne seule).

Rappelons que c'est souvent auprès de cette population « sur le fil » que s'observent les « effets de seuil » engendrés par certains dispositifs.

- **La capacité à répondre, sans risque de stigmatisation, à des situations de pauvreté relativement contenues et circonscrites mais parfois complexes.**

Les situations de pauvreté se concentrent aujourd'hui essentiellement dans le logement social (très majoritairement situé sur la commune déléguée de Segré).

Le risque de pauvreté apparaît sensiblement plus élevé chez les familles monoparentales (dans la grande majorité des cas des femmes vivant seules avec leur(s) enfant(s)). Mais d'autres publics peuvent aussi être concernés, comme notamment des hommes seuls de tout âge ou encore des femmes âgées vivant seules, voire de très jeunes couples (moins de 25 ans) ...

- **La possibilité d'apporter aux familles des réponses adaptées dans le domaine de la médiation enfants-parents ou du soutien à la parentalité.**

La commune nouvelle de Segré-en-Anjou Bleu reste un territoire où les familles (c'est-à-dire les ménages avec enfant(s)), au nombre total de 2620 (35% des ménages), restent très présentes. Plus souvent qu'à l'échelle départementale ou nationale, il s'agit ici de couples avec enfant(s) (82% des familles).

Le sujet de la parentalité, au sens large du terme, peut donc, potentiellement, être source de questions pour lesquelles la collectivité perçoit le besoin d'apporter a minima une écoute bienveillante et au mieux des réponses à certaines problématiques qu'il pourrait soulever.

On peut penser en particulier à l'exercice du rôle de parent lorsque le foyer est en difficultés financières (du fait d'une situation de pauvreté ou d'une faiblesse du « reste-pour-vivre »),

lorsque seul un des deux parents est présent/disponible ou encore lorsque les parents sont très jeunes (sur Segré-en-Anjou Bleu, 27% des familles rassemblent des parents âgés de moins de 25 ans, contre 16% pour le département ou la France métropolitaine).

Les résultats des enquêtes et des questionnaires font ressortir les forces et les faiblesses du territoire :

Mobilité

- Manque de transport
- Sentiment d'éloignement

Enfance jeunesse

- Pas d'accueil de loisirs le mercredi matin
- Accueil de loisirs trop loin
- Pas assez d'activités pour les jeunes
- Manque des aires/parcs de jeux pour les enfants
- Jeux diversifiés, espace pour les grands et les petits

Communication

- Manque d'informations sur les projets du village
- La communication aux habitants
- Besoin d'un meilleur site internet pour le flep

Parentalité

- Relations parfois compliquées entre parents

Loisirs pour adultes

- Il manque du sport pour les adultes (Step, danse, zumba)
- Idées d'animations/activités proposées: Activités de connaissance de soi et de bien-être, Club lecture, Ciné-club, Cours de couture, Cours de cuisine en lien avec équilibre du budget, Parcours avec des balises pour courir, Jardins partagés.

Bénévolat

- Difficultés à mobiliser des habitants
- Manque de bénévoles dans les associations
- Comment procéder pour le renouvellement

Synthèse:

Noyant la Gravoyère, est un village où les habitants se sentent bien. Ils plébiscitent la présence de nombreux services (sociaux et médicaux). Ils reconnaissent que la présence de commerces de proximité contribue à la dynamique de village. Même si certains regrettent le manque d'informations sur les activités et manifestations au sein du village, les associations sont très présentes, par leur nombre et leur activité. On peut en déduire que les associations pâtissent d'un manque de visibilité et un défaut de valorisation. Il est à noter que la plupart des habitants ayant répondu aux questionnaires estiment que l'une des forces de territoire est le calme et les bonnes relations entre habitants (relations cordiales).

Malgré ses fragilités sociales et le sentiment d'éloignement, Noyant apparaît comme un village actif et fédérateur. Nous nous attacherons, dans l'élaboration et le suivi du projet social, à respecter le maintien des liens sur le territoire et le développement des activités de loisirs et sociales s'y rapportant, tout en allant au plus près de la population.

4. Projet

a) Les constats et problématiques retenus

- Un manque d'informations aux habitants
- Des associations qui rencontrent des difficultés. Un partenariat fragilisé
- Développer et renforcer l'accompagnement des jeunes et leurs pratiques
- Une difficulté à mobiliser les habitants
- Une difficulté de mobilité ou sentiment d'éloignement
- Des situations sociales difficiles
- Améliorer l'offre de loisirs
- Mieux accompagner les questions de parents

b) Les axes du projet social

- » Renforcer les liens sociaux entre habitants et encourager les initiatives citoyennes
- » Apprendre à connaître les acteurs éducatifs, culturels et sociaux et à œuvrer ensemble
- » Soutenir les familles dans leur fonction parentale
- » Favoriser le bien vivre ensemble et l'épanouissement des enfants et des jeunes

Axe 1 : Renforcer les liens sociaux entre habitants et encourager les initiatives citoyennes

Le développement des liens sociaux est la pierre angulaire d'un espace de vie sociale. Si des événements existent déjà sur la commune, il s'agit de fédérer et d'aller plus loin dans la rencontre entre habitants. Le groupe de travail s'est interrogé sur la communication et la visibilité des actions. Les activités proposées par le FLEP contribuant à cet objectif, sont déjà nombreuses. Elles sont majoritairement animées par des bénévoles.

Cet enjeu aura pour finalité de favoriser la mixité et la rencontre entre habitants et de développer la solidarité. La pluralité des actions proposées et des publics ciblés permettra de répondre aux problématiques d'isolement ou de mobilisation des habitants.

Axe 2 : Apprendre à connaître les acteurs éducatifs, culturels et sociaux et à œuvrer ensemble

Cet enjeu doit pouvoir permettre une meilleure interconnaissance entre les acteurs. Si au cours du précédent projet social, l'association ELAN a œuvré pour qu'il y ait des animations plus fréquentes à Noyant la Gravoyère et pour que les associations interagissent plus entre elles, la dynamique provoquée ne semble pas perdurer à la hauteur des ambitions de départ.

Le fait de pouvoir positionner l'EVS comme point névralgique des initiatives et du lien entre associations est une idée qu'il faut approfondir. Pour cela, l'EVS doit faire l'objet d'un cadre structuré : de par une organisation de pilotage à plusieurs échelles et de par une visibilité accrue

et simplifiée. Cet axe s'appuiera également sur un travail de réflexion à l'interne de l'association du FLEP et de réflexion à l'externe sur son rayonnement. Tout au long de ce projet social, les élus de la collectivité et les représentants associatifs des communes déléguées du pôle ouest seront rencontrés, de manière à pouvoir étendre le projet social à tout le pôle concerné.

Axe 3 : Soutenir les familles dans leur fonction parentale

Si les attentes exprimées sont, parfois, semblables à celles des habitants (mobilité, communication...), il convient d'adapter un projet intégrant une démarche spécifique aux familles. Toutefois, les familles qui ne fréquentent aucune structure du territoire (écoles, associations...), n'ont pas accès à l'information. Elles méconnaissent alors leur village, et ses offres. De même, les familles les plus en difficulté, les plus fragiles, peuvent ne pas avoir accès aux informations ou ne feront pas la démarche d'aller chercher celles-ci. Ce sont les raisons pour lesquelles nous souhaitons nous appuyer sur l'interconnaissance, le travail en réseau, qui permettra une meilleure communication à destination de ces familles. Mieux on se connaît entre acteurs, mieux on peut orienter les familles. Il est important que les parents, via des actions partagées, voient différents acteurs agir ensemble, et aient l'opportunité de rencontrer d'autres parents et parfois, de pouvoir livrer une inquiétude ou relater une situation délicate.

Axe 4 : Favoriser le bien vivre ensemble et l'épanouissement des enfants et des jeunes

Le FLEP a, depuis sa création, œuvré en faveur des enfants et des jeunes. Affiliée à la ligue de l'enseignement et aux Francas, cet enjeu est inhérent à l'association. Les objectifs éducatifs que s'est fixé le FLEP placent l'enfant au cœur du projet. C'est pourquoi pour le FLEP, le temps libre est d'autant plus essentiel à l'épanouissement des enfants et des jeunes. Pour appréhender au mieux leur rôle de citoyens, les enfants doivent vivre des choses ensemble. L'expérience collective les amène à respecter l'autre et les règles qui déterminent les actions mises en place par les divers acteurs du territoire. Les membres du groupe ont évoqué la coéducation comme levier. Pour que les enfants se sentent associés, impliqués, dès le plus jeune âge, les adultes doivent donc les considérer comme des citoyens à part entière. L'équipe prendra en considération la parole des enfants et des jeunes et mettra en place les espaces adéquats afin de favoriser la participation des parents.

c) Plan d'actions

Axe 1 : Renforcer les liens sociaux entre habitants et encourager les initiatives citoyennes

OJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	PARTENAIRES IMPLIQUES	RESULTATS ATTENDUS / CRITERES / INDICATEURS	ECHEANCIER
Favoriser la mixité sociale et la rencontre entre habitants	- Maintenir et développer les opportunités d'actions intergénérationnelles - Offrir des temps de loisirs	- Tournoi de football - Atelier adultes - Ateliers socioculturels - Club de marche - Atelier cuisine - Soirées à thème	ESAT, foyer d'hébergement, MDS, APE, ELAN, maison de retraite Ste Claire, club de l'espérance	<u>Activités de loisirs diversifiées :</u> Nb d'animations proposées Nb de fréquentations <u>Implication des habitants dans la construction des actions :</u> Les habitants sont-ils à l'initiative des actions ? sont-ils force de proposition ? Niveau de participation des habitants aux actions <u>Impact des actions proposées :</u> Augmentation de la fréquentation	<u>Tournoi de football :</u> Tout au long du projet 2 fois/an <u>Atelier adultes :</u> Tout au long du projet 8 /an <u>Ateliers socioculturels :</u> Tout au long du projet 30 séances par atelier <u>Club de marche :</u> A partir de 2021 Expérimentation puis régularité en fonction de la fréquentation <u>Atelier cuisine :</u> 1 atelier fin 2020

				Place des habitants dans la réalisation des actions	<u>Soirées à thème :</u> Milieu d'année 2021
Développer la solidarité et les échanges	- S'appuyer sur les ressources/compétences et savoirs des habitants pour créer des liens - Mobiliser un groupe d'habitants investis dans ce réseau - Valoriser les savoir-faire des habitants	- Atelier fait mains - Atelier couture - Repair café	Cantojeunes Foyer laïque de Bel air	<u>Cohérence avec les objectifs propres à l'action :</u> Nb de participants Nb de nouvelles personnes Nb de bénévoles impliqués <u>Implication des habitants dans la construction des actions :</u> Les habitants sont-ils force de proposition ? Niveau de participation des bénévoles	<u>Atelier fait mains :</u> Tout au long du projet 1 fois /mois <u>Atelier couture :</u> A partir de 2021 <u>Repair café :</u> A partir du dernier trimestre 2020 1 fois/mois

Axe 2 : Apprendre à connaître les acteurs éducatifs, culturels et sociaux et à œuvrer ensemble

OJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	PARTENAIRES IMPLIQUES	RESULTATS ATTENDUS / CRITERES / INDICATEURS	ECHEANCIER
Développer les liens et le partenariat entre associations : « faire ensemble »	- Mettre en place des actions qui fédèrent, qui rassemblent sur des endroits repérés, accessibles à tous les habitants. - Accompagner la participation des acteurs dans l'organisation de ces événements - Favoriser l'interconnaissance entre associations - Echanger des pratiques et des informations entre associations	- Festiflep - Comité inter-associations - Evènement inter-associations	Centre de ressources artistiques de l'Anjou bleu Toutes les associations noyantaises	<u>Implication des associations :</u> Nb de réunions Nb de participants Nb d'associations différentes Fréquentation constante Qualité et typologie des propositions <u>Impact et efficience :</u> Nb de fréquentation sur l'évènement Présence d'habitants connus ou non Volonté des habitants de réitérer l'action	<u>Festiflep :</u> Tout au long du projet <u>Comité inter-associations :</u> 2 ^{ème} semestre 2020 2 fois /an <u>Evènement inter-associations :</u> 2021
Positionner le FLEP comme espace ressource pour le développement de projets et le soutien à la	- Accompagner les projets portés par les jeunes - Soutenir les initiatives et les projets portés par	- Ecriture du projet du FLEP - Comité de pilotage de l'EVS - Accueil d'artistes en résidence	Toutes les associations noyantaises	<u>Le FLEP identifié comme espace ressource :</u> Nb de sollicitations Nature des demandes	<u>Ecriture du projet du FLEP :</u> 1 rencontre en 2020, puis selon la mise en place de

vie associative : « fédérer et soutenir »	les associations et les bénévoles du FLEP - Accompagner la formation des bénévoles	- Participation aux fêtes locales		Nb de participations aux fêtes locales <u>Implication des acteurs dans les réunions :</u> Prise de paroles Implication dans l'élaboration de l'ordre du jour Animation des rencontres <u>Nouveau projet pour le FLEP :</u> Nb de rencontres Nb de participations Qualité des échanges Participation des familles	comité familles /parents <u>Comité de pilotage de l'EVS :</u> Tout au long du projet <u>Accueil d'artistes en résidence :</u> Tout au long du projet <u>Participation aux fêtes locales :</u> Tout au long du projet
Mobiliser les acteurs autour de l'espace de vie sociale : « être repéré »	- Aller à la rencontre des habitants - Etre présent sur les manifestations locales - Donner à voir ce qu'est un EVS	- Un nom pour l'EVS - Animations de proximité - Stand d'information	Membres du comité de pilotage, ELAN, APE	<u>Cohérence avec les objectifs propres à l'action :</u> Nb de stands d'information réalisés Nb de nouvelles personnes rencontrées <u>Nouveau nom pour levs</u> Nb de votes Nb de propositions Nouvelle communication	<u>Un nom pour l'EVS :</u> 2020 <u>Animations de proximité :</u> Tout au long du projet selon les opportunités <u>Stand d'information :</u> 2020, puis tout au long du projet selon les 1^{er} bilans

Axe 3 : Soutenir les familles dans leur fonction parentale

OJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	PARTENAIRES IMPLIQUES	RESULTATS ATTENDUS / CRITERES / INDICATEURS	ECHEANCIER
Développer l'information auprès des familles	- Adapter les moyens de communication aux familles - Permettre à chacun des partenaires de bien orienter les familles	- Espaces de discussions - Communication spécifique pour les familles	Secours populaire, restos du cœur, caf, msa, ccas, membres du réseau vie sociale ABC, école des parents	<u>Connaissance des actions de l'EVS par les familles du territoire :</u> Nombre de tracts fournis en comparaison avec les actions conduites ponctuellement ou par période Retours des familles (enquêtes sur des actions) <u>Utilisation et appropriation des outils :</u> Nombre de visites sur le site internet, sur les pages facebook	<u>Espaces de discussions :</u> Printemps 2020 <u>Communication spécifique pour les familles :</u> Tout au long du projet

Offrir des temps propices aux liens parents-enfants	- Accueillir et se mettre à l'écoute des familles - Participer à la construction de la relation parents-enfants - Proposer des activités de découverte	- Activités parents-enfants - Activités et sorties culturelles - Semaine enfance-famille - Activités pour les 0 - 3 ans - Fête du jeu	Bibliothèque, service enfance de Segré, ludomino, les Francas, FOL49, écoles	<u>Mise en place d'ateliers diversifiés :</u> Nb de séances Nb de fréquentations Nb de familles différentes Typologie des publics <u>Efficiéce de l'action :</u> Familles non connues de l'association Participation active des familles Nb de nouvelles propositions Les parents échangent entre eux	<u>Activités parents-enfants :</u> Tout au long du projet <u>Activités et sorties culturelles :</u> Tout au long du projet <u>Semaine enfance-famille :</u> Dernier trimestre 2020 <u>Activités pour les 0 - 3 ans :</u> Tout au long du projet <u>Fête du jeu :</u> Tout au long du projet. 1 fois/an
Développer la rencontre entre parents	- Favoriser la rencontre et les échanges entre les parents - Impliquer les familles dans le montage des actions	- Sorties familles - Soirées jeux - Repas entre parents - Temps d'échanges entre parents	Bibliothèque, ludomino, les Francas, FOL49, écoles, école des parents	<u>Mise en place d'ateliers diversifiés :</u> Nb de séances Nb de fréquentations Nb de familles différentes Typologie des publics <u>Efficiéce de l'action :</u> Familles non connues de l'association Participation active des familles Nb de nouvelles propositions Les parents échangent entre eux	<u>Sorties familles :</u> Tout au long du projet <u>Soirées jeux :</u> Tout au long du projet <u>Repas entre parents :</u> Eté 2020 <u>Temps d'échanges entre parents :</u> Tout au long du projet

Axe 4 : Favoriser le bien vivre ensemble et l'épanouissement des enfants et des jeunes

OJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	PARTENAIRES IMPLIQUES	RESULTATS ATTENDUS / CRITERES / INDICATEURS	ECHEANCIER
Développer les liens intergénérationnels	- Développer les loisirs intra-familiaux - Participer à l'ouverture culturelle et scientifique des enfants et des jeunes - Faciliter l'expression et les initiatives des enfants et des jeunes	- Trophées de la robotique - Projet environnement Galettes noyantaises - Activités intergénérationnelles - Escape game du village	Francas 49, LPO 49, FOL 49, APE	<u>Mise en place de projets diversifiés :</u> Nb de séances Nb de fréquentations Nb d'enfants différents Typologie des publics <u>Impact de l'action :</u> Participation active des familles Nb de nouvelles propositions Satisfaction des enfants et des jeunes	<u>Trophées de la robotique :</u> 1 fois / an tout au long du projet <u>Projet environnement :</u> 2021 <u>Galettes noyantaises :</u> 2020 <u>Activités intergénérationnelles :</u> Tout au long du projet <u>Escape game du village :</u> 2020
Prévenir les comportements à risques	- Soutenir les actions proposées par le collège - Evoluer vers des comportements plus citoyens et participatifs : de consommateurs à acteurs	- Promeneurs du net - Soirées thématiques	Francas 49, école des parents	Nb de contacts établis Nb d'orientations, conseils donnés Nb de soirées mises en place <u>Impact de l'action :</u> Participation active des familles Nb de nouvelles propositions	<u>Promeneurs du net :</u> Tout au long du projet <u>Soirées thématiques :</u> 2021

				Satisfaction des jeunes	
Aller à la rencontre des jeunes	- Faire connaître et reconnaître les animateurs du territoire - Faciliter la venue des jeunes vers nos structures d'animation - Soutenir les actions proposées par le collège	- Animations hors les murs - Lecture dans les quartiers - Intervention au collège - Mobilité des jeunes	Bibliothèque, ludomino, les Francas, collège georges gironde	Nombre de jeunes inscrits au secteur jeunesse suite à ces rencontres Nombre d'actions que les animateurs ont pu soutenir Une meilleure complémentarité des acteurs du territoire Satisfaction des collégiens (temps ludique)	<u>Animations hors les murs :</u> Tout au long du projet <u>Lecture dans les quartiers :</u> 2021 <u>Intervention au collège :</u> Tout au long du projet <u>Mobilité des jeunes :</u> Tout au long du projet
Renforcer le lien enfant-parent-école	- Proposer un soutien méthodologique de soutien à la scolarité - Soutenir les parents dans leur rôle - Permettre aux enfants de découvrir différents domaines artistiques et culturels - Favoriser le lien établissements scolaires- familles	- Espace parents - Contrat local d'accompagnement à la scolarité - Devoirs Faits - Projet d'école	Bibliothèque, ludomino, les Francas, FOL49, écoles, collège georges gironde	<u>Cohérence avec les objectifs propres à l'action :</u> Nb d'enfants ou de jeunes participant Nb de séances Nb d'actions mises en place <u>Implication des publics :</u> Les enfants inscrits sont issus de plusieurs écoles du territoire Les parents sont partie prenante du CLAS Qualité des échanges Participation des familles	<u>Espace parents :</u> Tout au long du projet <u>Contrat local d'accompagnement à la scolarité :</u> Rentrée scolaire 2020 <u>Devoirs Faits :</u> 2020 et plus si financement du ministère <u>Projet d'école :</u> Tout au long du projet

5. Budget

Budget prévisionnel de l'EVS, en cours de construction, non validé par le conseil d'administration

CHARGES		
N° de compte	Intitulés	
60 - ACHATS		16 000,00
600000	Achats divers	16 000,00
61 - SERVICES EXTERIEURS		5 000,00
610000	Services extérieurs divers	5 000,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		26 000,00
620000	Charges de personnel diverses	26 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		500,00
630000	Impôts, taxes et versements assimilés divers	500,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL		24 000,00
640000	Charges de personnel diverses	24 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		2 055,00
		2 055,00
66 - CHARGES FINANCIERES		3 000,00
660000	Charges de personnel diverses	3 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		0,00
670000	Charges exceptionnelles diverses	
68 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		544,00
680000	Dotations aux amortissements et provisions diverses	544,00
SOUS-TOTAL (hors charges supplétives)		77 099,00
86 - CHARGES SUPPLETIVES		0,00
860000	Charges supplétives diverses	
TOTAL DES CHARGES		77 099,00 €

PRODUITS		
N° de compte	Intitulés	
70 - PRODUITS DES SERVICES RENDUS		10 202,00
706000	Participation des usagers	5 577,00
708000	Produits d'activités annexes	4 625,00
TOTAL 74 - SUBVENTIONS		64 190,35
741 - Subvention(s) de fonctionnement ETAT		0,00
742 - Subvention(s) de fonctionnement REGION		0,00
743 - Subvention(s) de fonctionnement DEPARTEMENT		0,00
744 - Subvention(s) de fonctionnement COLLECTIVITES		26 190,35
Segré		19 190,35
noyant LG		7 000,00
745 - Subvention(s) de fonctionnement ORGANISMES SOCIAUX (Caf)		1 000,00
	REAAP	
	APCV	1 000,00
	Autres :	
746 - Prestations de service		23 000,00
7461XX	CNAF Prestation animation locale (Evs)	23 000,00
7462xx	Cnaf Prestation de service ordinaire Alsh	
7463xx	Cnaf Prestation de service ordinaire Clas	
748 - Autres subventions		14 000,00
	financement privé, mécénat	2 000,00
	fondation de France	12 000,00
75 - ADHESIONS et AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		2 706,65
758510	Autres contributions et dons	2 706,65
76-77 - PRODUITS FINANCIERS et PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00
78-79 - REPRISE SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES		0,00
SOUS-TOTAL (hors contreparties des charges supplétives)		77 099,00
87 - CONTREPARTIES DES CHARGES SUPPLETIVES		0,00
TOTAL DES PRODUITS		77 099,00

6. Annexes

1) Fiche d'identité du FLEP

Porteur du projet

Nom de l'organisme : **Foyer Laïque d'Education Permanente F.L.E.P.**

Adresse : 4 Rue du Parc 49520 NOYANT-LA-GRAVOYERE

Tél. 02 85 52 08 52

Mail : direction@flepnoyant.fr

Statut : ☒ association loi 1901 Date de création : août 1948

☐ Fédération associative

☐ Commune

☐ Epci

Président(e) : Nom et prénom : Doret Alain

Adhérent à une fédération : ☒ oui : Les Francas Maine et Loire et Fédération des Œuvres Laïques 49 ☐ non

Fonctionnement associatif :

Nombre de familles adhérentes : 125 (en 2019) associations : 0 autre : _____

Nombre de réunions par an :

Bureau : 1 tous les 6 semaines

Conseil d'administration : 1 par trimestre soit : 4 réunions par an

Assemblée générale : 1 par an

4 Commissions : financières / Projet / Enfance / Espace parents se réunissent environ 4 fois par an

Gestion du personnel :

Le directeur de l'association sous contrôle d'élus du bureau et de la commission administrative et financière, organise et dirige l'ensemble de l'équipe salariée.

Il en assure le suivi et la coordination (env 8 ETP hors poste d'animateurs en CEE sur les périodes de vacances scolaires).

Il existe plusieurs types de réunion :

Les réunions d'équipe : Les réunions d'équipe sont réalisées tous les 15 jours.

Les réunions coordinateurs/directeur : tous les 15 jours

Les réunions président/directeur : à la demande.

Ces réunions sont animées par le directeur pour garantir la mise en œuvre du projet associatif et des orientations annuelles définies en concertation avec les élus de l'association FLEP.

Le directeur propose un plan de formation continue pour ces personnels aux élus de l'association FLEP et s'assure de la mise en œuvre de celui-ci.

Un entretien annuel des salariés permanents est effectué une fois par an par le directeur.

Gestion financière:

A partir du projet associatif, la commission finance et le directeur assurent le suivi et apportent les indications financières pour l'année. Le budget est présenté et validé en conseil d'administration du FLEP.

Le directeur assure la veille dans la recherche de financements (de fonctionnement et sur projet spécifique) et assure le montage des dossiers de demandes de subventions.

La secrétaire/comptable (24 heures hebdomadaires) saisit les factures, fait les rapprochements bancaires, assure la paie sous l'autorité du poste de direction.

Le directeur soutenu par la comptable et le cabinet d'expert-comptable « In extenso », assure le suivi budgétaire semestriellement et dégage les éléments de projection en fin d'année sous le contrôle du trésorier et de la commission finances.

Les comptes annuels sont élaborés et certifiés par le cabinet d'expert-comptable « In extenso » ainsi que le Commissaire aux comptes, Monsieur PLOQUIN du cabinet Fidaco.

Gestion administrative:

Le directeur pilote, suit et assure la création ou le renouvellement de l'ensemble des contrats et dispositifs signés par l'association.

La secrétaire/comptable (24 heures hebdomadaires) est chargée du secrétariat et de l'accueil (notamment des familles pour les inscriptions aux ALE).

Les horaires d'ouverture accueil public sont :

Mardi : 16h à 18h

Mercredi et jeudi : 10h à 12h et de 16h à 18h

En l'absence de la secrétaire, l'accueil des familles est assuré par un des animateurs du FLEP.

La comptable assure le suivi des paiements et de la facturation des activités aux usagers en relation étroite avec le directeur.

2) Liste des actions

1. Tournoi de football
2. Atelier adultes
3. Ateliers socioculturels
4. Club de marche
5. Atelier cuisine
6. Soirées à thème
7. Atelier fait mains
8. Atelier couture
9. Repair café
10. Festiflep
11. Comité inter-associations
12. Evènement inter-associations
13. Ecriture du projet du FLEP
14. Comité de pilotage de l'EVS
15. Accueil d'artistes en résidence
16. Participation aux fêtes locales
17. Un nom pour l'EVS
18. Animations de proximité
19. Stand d'information
20. Espaces de discussions
21. Communication spécifique pour les familles
22. Activités parents-enfants
23. Activités et sorties culturelles
24. Semaine enfance-famille
25. Activités pour les 0 - 3 ans
26. Fête du jeu
27. Sorties familles
28. Soirées jeux
29. Repas entre parents
30. Temps d'échanges entre parents
31. Trophées de la robotique
32. Projet environnement
33. Galettes noyantaises
34. Activités intergénérationnelles
35. Escape game du village
36. Promeneurs du net
37. Soirées thématiques
38. Animations hors les murs
39. Lecture dans les quartiers
40. Intervention au collège
41. Mobilité des jeunes
42. Espace parents
43. CLAS
44. Devoirs Faits
45. Projet d'école

3) Fiches action

INTITULE DE L'ACTION : Action n°3 : Ateliers socioculturels
AXE D'INTERVENTION : (en référence au projet) Axe 1 : Renforcer les liens sociaux entre habitants et encourager les initiatives citoyennes
CONSTATS / ATOUTS - FAIBLESSES :(en référence au projet) - Il manque du sport pour les adultes (Step, danse, zumba) - Idées d'animations/activités proposées: Activités de connaissance de soi et de bien-être, Club lecture, Ciné-club, Cours de couture, Cours de cuisine en lien avec équilibre du budget, Parcours avec des balises pour courir, Jardins partagés. - Besoin de tisser des liens entre habitants
OBJECTIFS GENERAUX : (en référence au projet) Favoriser la mixité sociale et la rencontre entre habitants
OBJECTIFS OPERATIONNELS : - Maintenir et développer les opportunités d'actions intergénérationnelles - Offrir des temps de loisirs
DESCRIPTIF DE L'ACTION : Plusieurs disciplines sont proposées au public adulte : yoga, danse en ligne, atelier fait mains, peinture. Le public s'inscrit à l'année sur les ateliers, à raison de 30 séances/an. Il est possible de s'inscrire en cours d'année, avec un tarif au prorata du nombre de séances restantes. Une valorisation est faite pour certains ateliers artistiques comme la peinture ou la danse lors de manifestations, ou bien l'exposition d'objets réalisés. Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial afin que toutes les couches sociales de la population puissent s'y inscrire. Un équilibre financier est recherché avec les ateliers déficitaires (yoga par exemple) et les ateliers excédentaires. Le coût des ateliers est limité par le fait que plusieurs d'entre eux sont animés par des bénévoles. Au cours du projet social, il sera proposé de nouveaux ateliers, plutôt sportifs, afin de compléter le panel.
PUBLIC VISE : Adultes actifs ou retraités.
ECHEANCIER : (les grandes étapes) : Les ateliers sont proposés tout au long du projet. Ils sont programmés hebdomadairement, de septembre à juin, sauf pendant les vacances scolaires
MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES : (humain, financier, matériel, partenaires) : Directrice de l'association et Animatrice enfance famille Bénévoles du FLEP Partenaires pouvant être associés :ESAT, foyer d'hébergement, MDS, APE, ELAN, maison de retraite Ste Claire, club de l'espérance
RESULTATS ATTENDUS : (Critères d'évaluation - Indicateurs qualitatifs et quantitatifs) <u>Activités de loisirs diversifiées :</u> Nb d'animations proposées Nb de fréquentations <u>Implication des habitants dans la construction des actions :</u> Les habitants sont-ils à l'initiative des actions ? sont-ils force de proposition ? Niveau de participation des habitants aux actions <u>Impact des actions proposées :</u> Augmentation de la fréquentation

INTITULE DE L'ACTION : Action n°10 : Repair café
AXE D'INTERVENTION : (en référence au projet) Axe 1 : Renforcer les liens sociaux entre habitants et encourager les initiatives citoyennes
CONSTATS / ATOUTS - FAIBLESSES : (en référence au projet) Besoin de tisser des liens entre habitants. Une offre de loisirs à étoffer. Un public fragilisé ou précarisé. Idées d'animations/activités proposées: Activités de connaissance de soi et de bien-être, Club lecture, Ciné-club, Cours de couture, Cours de cuisine en lien avec équilibre du budget, Parcours avec des balises pour courir, Jardins partagés. De nombreux bénévoles qui veulent partager des choses avec les autres.
OBJECTIFS GENERAUX : (en référence au projet) Développer la solidarité et les échanges
OBJECTIFS OPERATIONNELS : - S'appuyer sur les ressources/compétences et savoirs des habitants pour créer des liens - Mobiliser un groupe d'habitants investis dans ce réseau - Valoriser les savoir-faire des habitants
DESCRIPTIF DE L'ACTION : Réparer ensemble, c'est l'idée des Repair Cafés dont l'entrée est ouverte à tous. Outils et matériel sont disponibles à l'endroit où est organisé le Repair Café, pour faire toutes les réparations possibles et imaginables. Vêtements, meubles, appareils électriques, bicyclettes, vaisselle, objets utiles, jouets, et autres. D'autre part sont présents dans le Repair Café des experts bénévoles, qui ont une connaissance et une compétence de la réparation dans toutes sortes de domaines. On y apporte des objets en mauvais état qu'on a chez soi. Après avoir établi une communication pour faire un appel à bénévoles, l'idée est de pouvoir mettre en place un temps de rencontre entre bénévoles. Il sera également programmé un appel aux dons pour le matériel nécessaire à sa mise en place. Le groupe de bénévoles sera accompagné ou invité à aller voir la mise en place d'un autre repair café, celui de Pouancé par exemple. Le lieu et la fréquence des rencontres seront fixes. Le 1 ^{er} samedi de chaque mois.
PUBLIC VISE : Jeunes, familles ou adultes
ECHEANCIER : (les grandes étapes) : Juin 2020: appel aux bénévoles Septembre 2020: temps de rencontre et mise en place ou octobre 2020 Communication à tous les habitants
MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES : (humain, financier, matériel, partenaires) : Directrice de l'association et animateur jeunesse Bénévoles du FLEP Partenaires envisagés : Cantojeunes, Foyer laïque de Bel air, artisans de la commune L'atelier est gratuit pour les usagers, ils peuvent, cependant mettre de l'argent dans la cagnotte. Le FLEP adhèrera au réseau des Repair café afin de bénéficier des outils et du nom
RESULTATS ATTENDUS : (Critères d'évaluation - Indicateurs qualitatifs et quantitatifs) <u>Cohérence avec les objectifs propres à l'action :</u> Nb de participants Nb de nouvelles personnes Nb de bénévoles impliqués <u>Implication des habitants dans la construction des actions :</u> Les habitants sont-ils force de proposition ? Niveau de participation des bénévoles Compétences des bénévoles diversifiées

INTITULE DE L'ACTION : Action n°12 : Comité interassociations
AXE D'INTERVENTION : (en référence au projet) Axe 2 : Apprendre à connaître les acteurs éducatifs, culturels et sociaux et à œuvrer ensemble
CONSTATS / ATOUTS - FAIBLESSES :(en référence au projet) - Un manque d'informations aux habitants - Des associations qui rencontrent des difficultés. Un partenariat fragilisé - Une difficulté à mobiliser les habitants - Une difficulté de mobilité ou sentiment d'éloignement
OBJECTIFS GENERAUX : (en référence au projet) Développer les liens et le partenariat entre associations : « faire ensemble »
OBJECTIFS OPERATIONNELS : - Mettre en place des actions qui fédèrent, qui rassemblent sur des endroits repérés, accessibles à tous les habitants. - Accompagner la participation des acteurs dans l'organisation de ces événements - Favoriser l'interconnaissance entre associations - Echanger des pratiques et des informations entre associations
DESCRIPTIF DE L'ACTION : La visée de cette action est de créer les opportunités afin que les associations du pôle ouest se rencontrent, se connaissent mieux. Ce sera également l'occasion de leur présenter le projet de l'EVS et de montrer et vérifier qu'une mutualisation est possible. Il leur sera exposé qu'une meilleure connaissance les uns des autres provoquera un meilleur maillage de l'information et une meilleure visibilité sur le territoire. Il sera démontré aux acteurs associatifs et institutionnels la volonté de complémentarité des projets et missions concernant le pôle ouest. Le FLEP impulsera la 1^{ère} rencontre. En fonction des retours et des envies des bénévoles des différentes associations, il pourra, par exemple, leur être proposé de lancer un défi par mois à tour de rôle.
PUBLIC VISE : Les associations du pôle ouest
ECHEANCIER : (les grandes étapes) : En juin 2020, réunion de présentation de l'EVS et de son projet. Rencontres entre associations du pôle ouest prévues 2 fois par an. Lors des 1^{ères} rencontres, l'idée est de faire de l'interconnaissance, puis de construire collectivement une action, un évènement ou un outil selon les 1^{ers} besoins repérés.
MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES : (humain, financier, matériel, partenaires) : Directrice du FLEP Membres du comité de pilotage de l'EVS Toutes les associations noyantaïses
RESULTATS ATTENDUS : (Critères d'évaluation - Indicateurs qualitatifs et quantitatifs) <u>Implication des associations :</u> Nb de réunions Nb de participants Nb d'associations différentes Fréquentation constante Qualité et typologie des propositions <u>Implication des acteurs dans les réunions :</u> Prise de paroles Implication dans l'élaboration de l'ordre du jour Animation des rencontres <u>Impact et efficience :</u> Nb de fréquentation sur l'évènement Présence d'habitants connus ou non Volonté des habitants de réitérer l'action

INTITULE DE L'ACTION : Action n°16 : Participation aux fêtes locales
AXE D'INTERVENTION : (en référence au projet) Axe 2 : Apprendre à connaître les acteurs éducatifs, culturels et sociaux et à œuvrer ensemble
CONSTATS / ATOUTS - FAIBLESSES :(en référence au projet) - Un manque d'informations aux habitants - Des associations qui rencontrent des difficultés. Un partenariat fragilisé - Une difficulté à mobiliser les habitants - Une difficulté de mobilité ou sentiment d'éloignement
OBJECTIFS GENERAUX : (en référence au projet) Positionner le FLEP comme espace ressource pour le développement de projets et le soutien à la vie associative : « fédérer et soutenir »
OBJECTIFS OPERATIONNELS : - Accompagner les projets portés par les jeunes - Soutenir les initiatives et les projets portés par les associations et les bénévoles du FLEP - Mobiliser et aller chercher les personnes pour s'investir ou participer aux actions portées par l'EVS
DESCRIPTIF DE L'ACTION : Afin d'être présents sur les événements de la vie locale, l'organisation de cette action s'appuiera sur le calendrier municipal des temps forts existant à Noyant la Gravoyère. Cette liste sera complétée avec les dates des rassemblements des autres communes du pôle ouest. La valorisation des actions de l'EVS se fera sous forme d'animations proposées ou de stands d'information. Les ressources et/ou moyens humains pouvant apporter une aide à l'organisation de ces manifestations seront mis en œuvre. La valorisation aura pour finalité de donner à voir ce qu'est un EVS. Le média choisi devra montrer la dynamique et être parlant pour les visiteurs (albums photos, journal de bord, plaquettes, représentations de l'atelier country...)
PUBLIC VISE : Les associations et les habitants du pôle ouest
ECHEANCIER : (les grandes étapes) : Etaler l'action sur 1 ou 2 ans Repérer l'existant Faire eu lien et prendre contact avec les organisateurs ou personnes ressources ;
MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES : (humain, financier, matériel, partenaires) : Professionnels du FLEP Habitants Mairie Toutes les associations noyantaises, dont le FLEP
RESULTATS ATTENDUS : (Critères d'évaluation - Indicateurs qualitatifs et quantitatifs) <u>Le FLEP identifié comme espace ressource :</u> Nb de sollicitations Nature des demandes Nb de participations aux fêtes locales <u>Réussite des partenariats :</u> Qualité des échanges Régularité de la fréquentation des habitants Degré d'implication des acteurs Satisfaction des acteurs et habitants

INTITULE DE L'ACTION : Action n°17 : Un nom pour l'EVS
AXE D'INTERVENTION : (en référence au projet) Axe 2 : Apprendre à connaître les acteurs éducatifs, culturels et sociaux et à œuvrer ensemble
CONSTATS / ATOUTS - FAIBLESSES :(en référence au projet) - Un manque d'informations aux habitants - Des associations qui rencontrent des difficultés. Un partenariat fragilisé - Une difficulté à mobiliser les habitants - Une difficulté de mobilité ou sentiment d'éloignement Les termes « espace de vie sociale » évoquent peu de représentations, même si beaucoup d'actions connues du territoire en font partie.
OBJECTIFS GENERAUX : (en référence au projet) Mobiliser les acteurs autour de l'espace de vie sociale : « être repéré »
OBJECTIFS OPERATIONNELS : - Aller à la rencontre des habitants - Etre présent sur les manifestations locales - Donner à voir ce qu'est un EVS
DESCRIPTIF DE L'ACTION : Le fait de donner un nom à l'espace de vie sociale permettra de donner de la visibilité et de la fluidité dans la communication des actions s'y rapportant. La finalité est de pouvoir créer une identité pour l'EVS. Indirectement, il pourra également être question de fédérer les membres du comité de pilotage de l'EVS et de mieux s'approprier le projet, de fait de pouvoir mieux en parler. Cela pourra se faire sous forme d'un vote au comité de pilotage, à partir de propositions données par les usagers de la maison de retraite, ESAT, usagers des ateliers du FLEP, parents dans les écoles et auprès des associations du pôle ouest. Les propositions seront faites à partir d'un document simplifié du présent projet social et expliquant l'objectif d'un espace de vie sociale. A l'issue, cela pourra donner lieu à une identité visuelle : logo ou dessin
PUBLIC VISE : Tous les habitants, tout âge confondu
ECHEANCIER : (les grandes étapes) : Démarrage en 2020, afin de profiter de cette identité dès que possible.
MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES : (humain, financier, matériel, partenaires) : Professionnels et élus du FLEP Membres du comité de pilotage, ELAN, APE
RESULTATS ATTENDUS : (Critères d'évaluation - Indicateurs qualitatifs et quantitatifs) <u>Cohérence avec les objectifs propres à l'action :</u> Nb de stands d'information réalisés Nb de nouvelles personnes rencontrées <u>Nouveau nom pour l'EVS</u> Nb de votes Nb de propositions Nouvelle communication

INTITULE DE L'ACTION : Action n°23 : Activités et sorties culturelles
AXE D'INTERVENTION : (en référence au projet) Axe 3 : Soutenir les familles dans leur fonction parentale
CONSTATS / ATOUTS - FAIBLESSES :(en référence au projet) - Une difficulté de mobilité ou sentiment d'éloignement - Des situations sociales difficiles - Améliorer l'offre de loisirs - Mieux accompagner les questions de parents
OBJECTIFS GENERAUX : (en référence au projet) Offrir des temps propices aux liens parents – enfants
OBJECTIFS OPERATIONNELS : - Accueillir et se mettre à l'écoute des familles - Participer à la construction de la relation parents-enfants - Proposer des activités de découverte
DESCRIPTIF DE L'ACTION : Les sorties pourront se faire aux alentours d'Angers. Elles sont proposées à tous les habitants (adultes et familles). Le voyage s'effectue en minibus et parfois en car. La journée s'organise autour d'une visite culturelle, d'un pique-nique et d'animations qui peuvent être partagées par des habitants d'âges différents. L'organisation des sorties (leur destination, leur contenu) est préparée en amont par un groupe d'habitants ; les jeunes y sont également associés. Il est proposé, lors de ces temps d'organisation, à des habitants, familles d'être référents de la sortie aux côtés d'un animateur notamment pour faciliter l'intégration de nouveaux participants à ces sorties. Les autres activités proposées : cinéma, bibliothèque mobile, ludothèque mobile Mise en place d'une boîte à livres
PUBLIC VISE : Tous les habitants, en priorité les familles
ECHEANCIER : (les grandes étapes) : Recenser les besoins auprès de la population (sondage en présentiel) Se renseigner sur les aides au financement possibles Favoriser la mixité en ayant un tarif très bas et attractif ou en proposant la gratuité
MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES : (humain, financier, matériel, partenaires) : Secours populaire, balade images, Bibliothèque, service enfance de Segré, ludomino, les Francas, FOL49, écoles Favoriser la mixité en ayant un tarif très bas et attractif ou en proposant la gratuité
RESULTATS ATTENDUS : (Critères d'évaluation - Indicateurs qualitatifs et quantitatifs) <u>Mise en place d'ateliers diversifiés :</u> Nb de séances Nb de fréquentations Nb de familles différentes Typologie des publics <u>Efficience de l'action :</u> Familles non connues de l'association Participation active des familles Nb de nouvelles propositions Les parents échangent entre eux

INTITULE DE L'ACTION : Action n°28 : Soirées jeux
AXE D'INTERVENTION : (en référence au projet) Axe 3 : Soutenir les familles dans leur fonction parentale
CONSTATS / ATOUTS - FAIBLESSES :(en référence au projet) - Une difficulté de mobilité ou sentiment d'éloignement - Des situations sociales difficiles - Améliorer l'offre de loisirs - Mieux accompagner les questions de parents
OBJECTIFS GENERAUX : (en référence au projet) Développer la rencontre entre parents
OBJECTIFS OPERATIONNELS : - Favoriser la rencontre et les échanges entre les parents - Impliquer les familles dans le montage des actions - Permettre un temps de partage, d'échanges et de mixité
DESCRIPTIF DE L'ACTION : L'idée est de poursuivre l'action déjà engagée. Une soirée jeux tous les 2 mois sera proposée à la salle des parageots. L'action est mise en place par l'animatrice enfance famille, soutenue, par quelques personnes de l'équipe ou bénévoles. La formule se veut très simple, et offre différentes thématiques de jeux, afin que chacun trouve sa place et passe un moment convivial. Il pourra être organisé un système de co-voiturage afin de permettre aux personnes éloignées de venir. Occasionnellement, cette activité sera proposée en journée (pendant les vacances) pour permettre aux retraités, personnes âgées d'y assister.
PUBLIC VISE : Familles, jeunes et enfants du pôle ouest
ECHEANCIER : (les grandes étapes) : Poursuivre l'organisation de ces soirées déjà mise en place Se questionner sur le fait qu'actuellement, peu de familles différentes participent Communiquer plus largement : panneaux lumineux, réseaux sociaux, tracts à l'école, newsletter
MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES : (humain, financier, matériel, partenaires) : Bibliothèque, ludomino, les Francas, FOL49, écoles, club de l'espérance
RESULTATS ATTENDUS : (Critères d'évaluation - Indicateurs qualitatifs et quantitatifs) <u>Mise en place d'ateliers diversifiés :</u> Nb de séances Nb de fréquentations Nb de familles différentes Typologie des publics <u>Efficiencie de l'action :</u> Familles non connues de l'association Participation active des familles Nb de nouvelles propositions Les parents échangent entre eux

INTITULE DE L'ACTION : Action n°32 : Projet environnement
AXE D'INTERVENTION : (en référence au projet) Axe 4 : Favoriser le bien vivre ensemble et l'épanouissement des enfants et des jeunes
CONSTATS / ATOUTS - FAIBLESSES :(en référence au projet) - Développer et renforcer l'accompagnement des jeunes et leurs pratiques - Améliorer l'offre de loisirs Plusieurs projets existent sur la préservation des espaces naturels à Noyant Le patrimoine et la géographie est riche et très diversifiée.
OBJECTIFS GENERAUX : (en référence au projet) Développer les liens intergénérationnels
OBJECTIFS OPERATIONNELS : - Développer les loisirs intra-familiaux - Participer à l'ouverture culturelle et scientifique des enfants et des jeunes - Faciliter l'expression et les initiatives des enfants et des jeunes
DESCRIPTIF DE L'ACTION : L'expérience de la construction du poulailler a permis de voir que les parents des enfants fréquentant l'accueil de loisirs ont de l'intérêt pour les projets portés ou vécus par leurs enfants. Cette action portant sur la thématique d'éducation à l'environnement sera étoffée avec un nouveau projet. En partant de l'envie et des intérêts des enfants et des jeunes pour la nature, il est proposé d'étendre leurs actions à tous les habitants. Des ateliers à destination des enfants seront également ouverts à toute la population afin de proposer une activité intergénérationnelle au service de l'intérêt général. Ainsi des abris à auxiliaires de jardin, nichoirs à oiseaux seront réalisés et disposés sur la commune. Ces réalisations feront l'objet de stage de découverte de l'environnement, en lien avec les activités de la commune.
PUBLIC VISE : Enfants, jeunes, adultes
ECHEANCIER : (les grandes étapes) : Automne 2020
MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES : (humain, financier, matériel, partenaires) : Professionnels du FLEP Association ANPE et Val de Misengrain. Francas 49, LPO 49, FOL 49, APE
RESULTATS ATTENDUS : (Critères d'évaluation - Indicateurs qualitatifs et quantitatifs) <u>Mise en place de projets diversifiés :</u> Nb de séances Nb de fréquentations Nb d'enfants différents Typologie des publics <u>Impact de l'action :</u> Participation active des familles Nb de nouvelles propositions Satisfaction des enfants et des jeunes

INTITULE DE L'ACTION : Action n°33 : Galettes noyantaises
AXE D'INTERVENTION : (en référence au projet) Axe 4 : Favoriser le bien vivre ensemble et l'épanouissement des enfants et des jeunes
CONSTATS / ATOUTS - FAIBLESSES :(en référence au projet) - Développer et renforcer l'accompagnement des jeunes et leurs pratiques - Améliorer l'offre de loisirs
OBJECTIFS GENERAUX : (en référence au projet) Développer les liens intergénérationnels
OBJECTIFS OPERATIONNELS : - Développer les loisirs intra-familiaux - Participer à l'ouverture culturelle et scientifique des enfants et des jeunes - Faciliter l'expression et les initiatives des enfants et des jeunes
DESCRIPTIF DE L'ACTION : Depuis de nombreuses années, un groupe de bénévoles issus du FLEP confectionnent des galettes et des crêpes. Cette action est devenue une tradition à Noyant la Gravoyère. Pratiquement sur toutes les manifestations, des galettes ou/et des crêpes sont vendues. Les bénévoles du FLEP le font au profit de l'association organisatrice sans contrepartie. L'idée des bénévoles est de former un groupe de jeunes et des parents d'élèves, à la fois pour le plaisir de transmettre leur savoir et afin que des groupes organisateurs d'évènements soient autonomes. En ce qui concerne les jeunes, cela leur permettrait de vendre les produits pour financer leur projet.
PUBLIC VISE : Jeunes de l'espace jeunesse Parents d'élèves
ECHEANCIER : (les grandes étapes) : Trouver un nouveau local de stockage du matériel et de confection Constituer un groupe de jeunes, puis un groupe de parents intéressés Etablir un calendrier pour l'apprentissage et le tuilage sur les actions
MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES : (humain, financier, matériel, partenaires) : Bénévoles et salariés du FLEP APE, autres associations noyantaises
RESULTATS ATTENDUS : (Critères d'évaluation - Indicateurs qualitatifs et quantitatifs) <u>Mise en place de projets diversifiés :</u> Nb de séances Nb de bénévoles Nb de personnes différentes <u>Impact de l'action :</u> Participation effective des parents et des jeunes lors de manifestations Nb de nouvelles propositions Satisfaction des parents et des jeunes

INTITULE DE L'ACTION : Action n°41 : mobilité des jeunes
AXE D'INTERVENTION : (en référence au projet) Axe 4 : Favoriser le bien vivre ensemble et l'épanouissement des enfants et des jeunes
CONSTATS / ATOUTS - FAIBLESSES :(en référence au projet) Les jeunes des communes hors Noyant la Gravoyère ne peuvent pas se rendre au Foyer des Jeunes. Les animateurs se déplacent sur les 4 autres communes mais seulement 1 fois par mois.
OBJECTIFS GENERAUX : (en référence au projet) - Aller à la rencontre des jeunes - Organiser les déplacements des jeunes vers les lieux d'activités
OBJECTIFS OPERATIONNELS : - Proposer une navette pour récupérer les jeunes dans leur commune et les amener au Foyer des Jeunes à Noyant ou à des sorties. - Communiquer aux familles la possibilité d'organiser un covoiturage et créer du lien entre les familles intéressées - Faire connaître et reconnaître les animateurs du territoire - Faciliter la venue des jeunes vers nos structures d'animation - Soutenir les actions proposées par le collège
DESCRIPTIF DE L'ACTION : Communiquer auprès des familles des communes du Pôle Ouest et mettre en place le service sur demande et inscriptions des utilisateurs Mettre en relation les familles pour le covoiturage
PUBLIC VISE : Jeunes à partir de 11 ans et leurs familles
ECHEANCIER : (les grandes étapes) :
MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES : (humain, financier, matériel, partenaires) : Minibus du FLEP, caravane du FLEP, imprimer des plaquettes de communication et distribuer les plaquettes, mails aux familles, demander aux mairies et associations locales de relayer la communication, Bibliothèque, ludomino, les Francas, collège georges gironde
RESULTATS ATTENDUS : (Critères d'évaluation - Indicateurs qualitatifs et quantitatifs) Les familles s'inscrivent pour la navette ou le covoiturage. Les jeunes se déplacent et participent aux activités dans leurs communes mais aussi dans les communes voisines et au Foyer des Jeunes de Noyant. Nombre de jeunes inscrits au secteur jeunesse suite à ces rencontres Nombre d'actions que les animateurs ont pu soutenir Une meilleure complémentarité des acteurs du territoire Satisfaction des collégiens (temps ludique)

4) Liste des membres du CA

Président	DORET	Alain
Vice-présidente	BRUAND	Martine
Vice-président	GUINEHEUX	Thierry
Trésorier	PASQUIER	Gérard
Trésorier adjoint	BRUAND	Jean-Yves
Secrétaire	SAUVAGE	Véronique
Secrétaire adjointe	MARTIN	Bernadette
	ABREMSKI	Martine
	CHAI	Patrice
	CHEVALLIER	Jérôme
	CHEVALLIER	Daniel
	COCHIN	Philippe
	COTTIER	Cécile
	DOINEAU	Serge
	DOINEAU	Sylvie
	DORET	Josiane
	DUMAS	Marc
	DUMONT	Jean-Yves
	DUPUIS	Daniel
	GAULTIER	Jean-Noël
	HUREL	Thierry
	MOREAU	David
	SEJOURNE	Noël
	TROUILLEAU	Jacky

5) Statuts de l'association



STATUTS FOYER LAÏQUE D'EDUCATION PERMANENTE DE NOYANT-LA-GRAVOYERE

ARTICLE 1 :

Il est créé à Noyant-la-Gravoyère, une association dite Foyer Laïque d'Education Permanente régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901. Son siège est situé au « Cap Noyantais », 4 rue du Parc à NOYANT LA GRAVOYERE.

ARTICLE 2 :

Elle a pour but :

- a) De défendre les intérêts moraux et sociaux de tous ses membres.
- b) D'aider l'Ecole Publique, de la compléter, de la prolonger et de la faire aimer.
- c) De favoriser le recrutement de l'Ecole Publique en regroupant autour d'elle tous les amis de la laïcité.
- d) De développer les activités physiques, sportives et culturelles.
- e) D'organiser des Accueils de Loisirs Educatifs, des séjours courts et longs, un Foyer des jeunes
- f) D'accueillir des jeunes en Service Volontaire

ARTICLE 3 :

Les moyens d'action de l'association sont : Education physique et sportive, activités de lecture, théâtre, danse, musique, conférence, voyages ainsi que l'organisation de fêtes.

Elle se propose l'acquisition ou la location de biens immobiliers et mobiliers nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le règlement intérieur déterminera éventuellement les conditions de la création et de la gestion de diverses commissions.

ARTICLE 4 :

L'association s'abstient de participer à toute action politique.

Elle s'interdit toute discussion religieuse ou autre étrangère à son objet propre.

ARTICLE 5 :

L'association est composée de membres actifs à jour de leur cotisation ainsi que des membres honoraires, et éventuellement de membres d'honneur choisis par l'Assemblée Général, sur proposition du Conseil d'Administration en raison des services rendus à l'Association.

ARTICLE 6 :

La qualité de membre se perd :

- Par démission,
- Par radiation, soit pour non paiement de la cotisation, soit pour non-respect des statuts et règlements par le Conseil d'Administration, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications sauf recours non suspensifs à l'Assemblée Général.

ARTICLE 7 :

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'Association à jour de leur cotisation. Seuls les membres âgés de plus de 18 ans le jour de l'Assemblée Générale jouissant de leurs droits civils et politiques ont le droit de voter.

Les membres d'honneurs prévus à l'article 5 sont invités. Les collaborateurs rétribués ou indemnisés ne peuvent assister aux séances du Conseil d'Administration, de l'Assemblée Générale et du Bureau qu'avec voix consultative.

ARTICLE 8 :

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an en session normale. Elle est convoquée par le Conseil d'Administration.

Elle peut se réunir en session extraordinaire à la demande au moins du quart de ses membres ou sur décision du Conseil d'Administration. Son ordre du jour est fixé par le Conseil d'Administration. Cependant, à la demande du tiers des adhérents, les questions nouvelles seront d'office inscrites à l'ordre du jour au moins 8 jours à l'avance.

ARTICLE 9 :

L'Assemblée Générale délibère sur les rapports relatifs à la gestion et à la situation morale et financière de l'Association. Elle désigne les membres du Conseil d'Administration conformément à l'article 10 et, éventuellement des membres d'honneur, conformément à l'article 5. Elle fixe le montant des cotisations.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos. Les décisions prises à la majorité des membres présents à l'Assemblée Générale.

Pour la validité de ses délibérations, la présence du quart au moins de ses membres est nécessaire. Si le quorum n'est pas atteint, il est convoqué avec même ordre du jour, une deuxième Assemblée Générale à huit jours au moins d'intervalle, qui délibère valablement, quelque soit le nombre de membres présents.

ARTICLE 10 :

L'Association est administrée par un Conseil de 30 membres élus au scrutin secret pour un an par l'Assemblée Générale et choisis parmi les membres actifs et honoraires âgés de plus de 18 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques.

ARTICLE 11 :

Le Conseil d'administration se réunit en séance ordinaire sur convocation du Président au moins une fois par trimestre et en séance extraordinaire à la demande du Président ou du quart des membres. La présence du tiers des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

ARTICLE 12 :

Le Conseil d'Administration élit un bureau en son sein, chaque année à bulletin secret :

- Un président,
- Un ou plusieurs vice-présidents,
- Un secrétaire, et éventuellement un secrétaire adjoint,
- Un trésorier, et éventuellement un trésorier adjoint
- Et un ou plusieurs membres.

Le Président est habilité à représenter l'Association en justice et dans les actes de la vie civile.

ARTICLE 13 :

Le Conseil d'Administration veille à l'adaptation des décisions de l'Assemblée Générale.

Il doit être tenu régulièrement au courant des diverses activités et de la situation financière.

Il prépare le budget, administre les crédits de subventions, gère les ressources du Foyer, assure la gestion des biens immobiliers, qu'ils soient confiés à l'Association par prêt, bail, ou convention, ou qu'ils soient sa propriété.

ARTICLE 14 :

Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée Générale pourra préciser les modalités de fonctionnement et déterminera les solutions à adopter au cas particuliers non prévus dans les présents statuts.

Dans le cas où un club-jeune est créé au sein du FLEP, son fonctionnement peut-être défini dans un règlement intérieur élaboré par les membres du club et approuvé par le Conseil d'Administration du Foyer.

ARTICLE 15 :

En ce qui concerne les activités sportives, l'Association s'engage :

- 1) A se conformer entièrement aux règlements établis par les fédérations sportives, aux activités auxquelles elle participe et le Comité National des Sports.
- 2) A se soumettre aux sanctions disciplinaires qui lui seraient infligées par application des dits règlements.

ARTICLE 16 :

Les ressources annuelles du foyer se composent :

- Des cotisations des adhérents,
- Des subventions de l'Etat, Du Département, des intercommunalités ou des Communes, des institutions publiques et semi-publiques,
- Des produits des libéralités,
- Des ressources propres de l'Association provenant des activités.

ARTICLE 17 :

Les statuts peuvent être modifiés par une assemblée générale extraordinaire. Cette demande doit être déposée entre les mains du Président au moins un mois à l'avance par au moins ¼ des adhérents à jour de leur cotisation ou par décision du Conseil d'Administration.

ARTICLE 18 :

L'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié des membres actifs.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau et au moins à 15 jour d'intervalle et cette fois elle peut valablement délibérer quelque soit le nombre des membres présents.

ARTICLE 19 :

En cas de dissolution, l'actif de l'association sera dévolu à des œuvres laïques d'éducation suivant décision de l'Assemblée Générale ou à une association noyantaise poursuivant les mêmes buts.

ARTICLE 20 :

L'Association adhère à la F.O.L de Maine-et-Loire et par la même à la Ligue Française de l'Enseignement dont le siège est à Paris, 3, rue Récanier.

ARTICLE 21 :

Le Président doit faire connaître dans les trois mois à la Sous-préfecture, tous les changements survenus dans l'Administration.

Fait à Noyant-la-Gravoyère, le 31 mai 2013

Le Président,

Le Secrétaire,

Fait à Noyant La Gravoyère

Le 8 janvier 2020.

Le Président, Alain DORET



**FOYER LAIQUE
D'ÉDUCATION PERMANENTE**

4 rue du parc

Noyant la Gravoyère

49520 Segré en Anjou Bleu

02 85 52 08 52

direction@flepnoyant.fr